

## **Lettres de Jean Nicolas Céré à Jean-Marie Galles et Quelques autres.**

=====

Le manuscrit 612 de la Bibliothèque municipale d'Angers est composé de 172 feuillets de formats divers adressés à Monsieur Legalles qui regroupent 80 lettres ou extraits écrits par Jean Nicolas Céré entre décembre 1767 et novembre 1802.

L'ensemble est hétéroclite :

- 51 originaux dont 40 lettres de la main de Céré, la plupart adressées à son ami, M. Galles
- 11 lettres à caractère privé de membres de sa famille
- De nombreuses lettres, copies de courriers officiels.

Nous ne reproduisons ici qu'un extrait de ce manuscrit. Quelques transcriptions ont été empruntées à Madeleine Ly-Tio-Fane et à Catherine Piques.

Il nous a semblé intéressant de publier en même temps les quelques rares extraits de lettres de Jean-Marie Galles à Jean-Nicolas Céré dont nous avons connaissance. Ces documents proviennent des archives de Céré « *Lettres du Jardin de l'Isle de France* du Mauritius Institute, cités par M. Ly-Tio-Fane.

Pour cet emprunt à Madeleine Ly-Tio-Fane et pour bien d'autres, je l'en remercie bien chaleureusement.

\*

Jean-Nicolas Céré est un colon de l'Isle de France, propriétaire exploitant du domaine de *Belle-Eau*, au quartier des Pamplemousses. Cette habitation est mitoyenne de Monplaisir la propriété de Poivre, ami intime de Céré. Au départ de Poivre en 1772, Monplaisir est annexé au Domaine sous le nom de *Jardin du Roi*, et, en 1775, Céré en devient le directeur ; c'est à lui en particulier qu'est confié le sort de la culture des épices introduites par les expéditions aux Moluques.

Jean-Marie Galles est un ami d'enfance de Céré, Vannetais devenu Parisien, très introduit dans les milieux de l'édition, employé chez un banquier de la capitale. Pierre Poivre a fait sa connaissance à son retour en France, et depuis ce temps, une correspondance s'est établie entre Paris, la Fréta et Belle-Eau.

On pourra lire sur ce site la correspondance échangée entre Poivre et Galles, et celle entre Poivre et Céré, ainsi que des notes biographiques sur Jean-Marie Galles.

\*

Ci-dessous, dans l'ordre : les lettres de Jean-Marie Galles puis les lettres de Jean-Nicolas Céré.

=====

## **Lettres de Jean-Marie Galles à Jean-Nicolas Céré**

### **Jean-Marie Galles à Nicolas Céré. Paris ce 30 Novembre 1777.**

[Lettres du Jardin de l'Isle de France, vol.2, f°228. Repro. par M. Ly-Tio-Fane in *The triumph of Jean Nicolas Céré*, p.135]

Je venais de vous adresser ma dernière du 18 octobre 1776, mon cher Céré, lorsque je reçus la lettre que vous me fîtes l'amitié de m'écrire le 3 août de la même année. Vous m'y avez donné de grands

détails de vos travaux et de vos succès, je les ai fait passer sur le champ à M. Poivre, à qui ils ont fait le plus grand plaisir. Il m'envoya vers le mois de mai l'extrait de votre Gazette de l'Isle de France, M. de Ternay était ici alors. Je le vis et lorsque je fus certain qu'il avait présenté au Roi les bouquets de girofliers, je fis annoncer dans plusieurs ouvrages périodiques la réussite de nos épiceries et l'heureuse récolte que vous en aviez faite. La notice que je donnai était celle de votre Gazette à quelques phrases en sus, mais du ton le plus simple et le plus modeste. Ce n'était guères mon avis, mais c'était le sentiment de notre ami M. Poivre et j'ai depuis senti qu'il avait raison. Une annonce trop pompeuse aurait pu désobliger le Ministre qu'il ne fallait point indisposer, mais ménager au contraire pour vos intérêts personnels...

Le rédacteur des *Affiches de Province* qui avait annoncé le succès des épiceries dû à vos soins, par la feuille de 9 juillet dernier sur ma notice, est revenu à la charge et par celle du 25 octobre n°42, dit à peu près ce qu'on lit page 21, 22 et 23 dans la lettre de Cossigny sur les épiceries et ajoute « M. Poivre habile botaniste cultiva les épiceries avec succès pendant son administration, mais bientôt rappelé en France, il pria M. Maillart, son successeur de confier la direction du jardin Le Monplaisir à M. Céré zélé cultivateur et auquel il laissa toutes instructions. M. Maillart loin de suivre les intentions de M. Poivre confia les plantations à des ignorants. Elles seraient probablement détruites, si le Ministre chargé présentement de la Marine, n'avait chargé M. Céré du soin de cette culture, qui a, comme on l'a dit, le plus grand succès. »

Vous m'annoncez, mon bon ami, par votre lettre du 3 août des clous de girofles, des noix de ravensara etc. et que M. de Ternay en serait le porteur. Je fus donc l'apôtre des épiceries. Je fis à moi seul un tapage du diable pour confondre les incrédules, les sots et les ignorants, je les menaçai de les convaincre preuve en main, j'attendais avec impatience l'arrivée de M. de Ternay, il est bien venu et m'a juré, protesté que vous ne lui avez rien remis pour moi. Je n'ai pu en obtenir un seul clou de girofle, seulement par grâce, il m'a octroyé un petit morceau d'écorce de cannellier. Voilà toute mon histoire naturelle de l'Isle de France, toute ma montre, on s'est moqué de moi. Je me suis adressé à l'ami Poivre qui pour toute pacotille avait une douzaine de clous dont il avait distribué une partie. O mon ami, vous m'avez fait faux bon bien à contre temps, vous m'avez humilié, votre prédicateur a cessé de pérorer.

Tandis que votre fanatique curé, prêtre de la mission se refusait à l'évidence en vous voyant récolter des clous de girofle, le méprisable Aublet niait ici la possibilité de leur réussite. Ce vil calomniateur ne mérite que le mépris.

Je n'ai pas trouvé que votre cannelle fût aussi odorante, aussi aromatique [que] celle de Ceylan, peut-être n'était-elle pas à son dernier degré de maturité ou de préparation. Quant aux muscades dont vous devez avoir fait récolte cette année, elles demandent une manipulation particulière et beaucoup de soins, pourrez-vous en venir à votre honneur, mon ami. Monsieur Poivre m'a dit qu'il avait eu à l'Isle de France un homme précieux pour ce travail, mais que les persécutions de ce pitoyable Maillart l'en avaient fait déguerpir.

J'espère, mon ami, que vous m'enverrez par première occasion [une] petite pacotille de vos épiceries. Vous me l'avez promis et je vous en prie, tenez-moi parole.

J'avais flatté le digne pasteur des brebis de l'Isle St Louis de lui en donner, c'est un grand naturaliste ami intime de M. Poivre et le mien, c'est un homme respectable, bon patriote et zélé défenseur des épiceries, il a pris fait et cause pour vous, même jusqu'en Sorbonne à un *Prima mensis* où il guerroya vivement contre le duc d'Aiguillon qui, protecteur de sa créature le Chevalier Desroches, affirmait qu'il n'y aurait jamais d'épiceries dans nos colonies.

Voulez-vous bien présenter mes respectueux hommages etc.

p. copie                      *Signé* : Galles

---

**Jean-Marie Galles à Nicolas Céré. 24 février 1779**

*Le Jardin de l'Isle de France*, vol.3, f°79. Un extrait reproduit par M. Ly-Tio-Fane in *The triumph of Jean Nicolas Céré*, p.38.

J'ai fait annoncer la fructification des muscades dans nos feuilles publiques en donnant l'extrait de votre lettre. Voici ce que dit celle du 17 février. - *Affiches de Province*, no. 7. - Nous avons annoncé dans la feuille du 9 juillet 1777, le succès complet des épiceries à l'Isle de France. Nous y disions que c'est aux vues patriotiques, aux talents de M. Poivre, ancien intendant des Isles de France et de Bourbon, à la vigilance et aux soins de M. Céré de Belle-Eau administrateur du Jardin Royal de Monplaisir, qu'on est redevable de ces nouvelles productions qui feront une époque mémorable pour notre siècle. Un événement aussi intéressant est bien fait pour exciter la curiosité du public. Nous pouvons le satisfaire en rapportant ici une lettre de M. Céré de Belle-Eau à un de ses amis à Paris en date du 23 juillet 1778. Ensuite l'extrait de votre lettre relatif aux épiceries, ce qui ne peut faire qu'un bon effet. Les mécréants seront fâchés tant mieux ; le Docteur Aublet ne contredira pas car il est de l'autre monde.

-----

**Jean-Marie Galles à Nicolas Céré. 5 avril 1787.**

Du *Jardin de l'Isle de France*, vol.5, f° 183. Extrait reproduit par M. Ly-Tio-Fane in *The triumph of Jean Nicolas Céré*, p.71.

Je vous envoie ci-incluse copie de l'analyse de vos clous. M. Melon vous en aura envoyé une semblable sans doute à l'extrait qu'il m'a donné et qui est fort mal rédigé, aussi n'en ai-je point fait usage.

=====

## Lettres de Jean-Nicolas Céré

**Le 25 décembre 1767. Isle de France, Céré à Galles** Ecrit le 1<sup>er</sup> mars 1769 (Angers Ms 612/16)

J'ai reçu mon cher Legalles, par M. de Rivieux, la longue lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, qui m'a fait plaisir par toutes sortes de raisons, la première est sans doute parce qu'elle m'a donné des nouvelles d'un ami que j'aime de tout mon cœur. J'ai déjà reçu de vous une première lettre il y a quelques années à laquelle, j'ai fait plusieurs réponses, mais je vois par celle-ci que vous n'en avez pas reçu aucune, j'en suis en vérité bien fâché, mais tachons pour l'avenir de pouvoir avoir l'un et l'autre la satisfaction de nous écrire en prenant des mesures immanquables. Je reviendrai à cet article.

[...] Je vais maintenant vous parler un peu de moi. Mon père mourut en 1752 et laissa ma mère veuve de 2 garçons et d'une fille. L'aîné est mort dans le fond des Indes, officier des grenadiers à cheval à l'armée de M. de Bussy que nous avions aux ports de Delhi, capitale de l'immense empire du Mogol. Ma sœur fut mariée à M. de Gargas, capitaine des grenadiers et chevalier de St Louis, il y a près de 20 ans. L'un et l'autre, sans enfant, sont aujourd'hui en France, une malheureuse affaire comme on en voit pas, obligea M. de Gargas à passer en France pour porter au tribunal des maréchaux de France ses plaintes contre un des membres du conseil d'ici. Ce coup de foudre pour notre famille y porta la désolation.

M. de Gargas ne resta que 10 jours ici depuis son aventure et en aussi peu de temps, il s'embarqua pour France et ma sœur le suivit. Leur départ d'ici est en novembre 1764. Ma mère n'a pas survécu longtemps au chagrin d'être séparée d'eux et elle est morte le 27 janvier 1766. Je me suis marié à une demoiselle Laroche, fille de M. de La Roche, capitaine au même bataillon que moi. Le M. de Laroche est d'une des plus illustres maisons d'Auvergne, il a ici une belle famille, 8 filles et deux garçons. Il a 5 filles mariées et ses deux garçons sont tous deux au service. Il est à la tête d'une habitation qui vaut plus de 1.500.000 livres en société avec un autre. Cette famille de M. de La Roche qui est déjà nombreuse, est la plus honorable de notre île. Ma femme est la quatrième de ses filles. Je l'ai épousée le 27 janvier 1763. Elle avait alors 12 ans et à 13 elle est accouchée d'un garçon. Nous avons présentement 3 enfants, un garçon et 2 filles. L'aîné, né le 18 mai 1764, se nomme Jean Auguste Céré, Brigitte

Louise Hortense Céré née le 24 février 1766, Henriette Céré née le 4 mai 1767. Comme vous voyez tous trois sont presqu'au berceau.

Par le départ de M. et de Mme de Gargas, je suis resté ici leur procureur chargé de leurs affaires. Par le décès de ma mère, je me suis également trouvé chargé de tout son bien. Joignez à cela le mien en propre à faire valoir et par devant mon service à faire, j'étais et je le suis encore obsédé d'ouvrages, d'écritures et de correspondance. Je n'ai pas dans l'année un seul jour de congé, comme nous l'avions dans la vieille chère mère de Vannes. J'étais par ma vivacité fort peu fait pour devenir susceptible d'un genre de travail tel que celui que je fais maintenant, aussi je ne m'y livre que parce que j'y suis forcé absolument. Imaginez-vous, mon cher ami, qu'il ne part pas de vaisseau pour [la] France qu'il ne porte 100 pages et souvent bien au delà de mon écriture sur des feuilles semblables à celle-ci.

J'ai servi 12 ans. Le Roi en prenant possession de notre île, a réformé tout le corps en entier dans lequel je servais, officiers et soldats, tout a essuyé une réforme générale. Le Roi a créé ici une troupe nationale dans laquelle je suis capitaine, heureusement que les années de service y compte pour la croix de St Louis, par ce moyen, je ne perdrai pas mes douze années de service.

Je comptais pouvoir passer en Europe avec ma femme et mes enfants, mais les circonstances présentes me font prendre la part de rester ici, d'ailleurs mes affaires ne me permettent point de songer à revoir la France de sitôt. Je suis à la tête d'un assez beau bien, mais il faut que je le liquide, les habitations que je cultive sont des plus belles et des plus agréables de toute l'île. [...]

Vous me marquez que votre père vous redemande auprès de lui, que vous l'adorez mais que vous ne voulez plus retourner à Vannes. Il faudra bien cependant aller lui fermer les yeux, puisque vous en êtes si près. Quand vous serez au Bengale, je vous dispenserai de ce devoir. Vous n'aimez donc plus l'ennuyeuse ville de Vannes, je ne suis consolé du regret d'y avoir vécu 6 ans que parce que je vous connais. Je ne sais pas pourquoi on m'a choisi cette pitoyable ville pour m'y faire faire de mauvaises études

-----  
**Le 10 juillet 1769. Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Angers Ms 612/7)

J'ai reçu mon cher Legalles, votre lettre du 30 septembre 68 par laquelle vous m'apprenez de vos chères nouvelles et beaucoup d'autres, curieuses et fort intéressantes. Vous vous fixez donc pour toujours dans la capitale. Je ne saurais vous en blâmer, j'ai aimé autrefois cette ville à l'adoration, et je l'aime encore beaucoup. Tout mon regret est de ne pouvoir la revoir, y aller bientôt quand on est une fois établi, cela entraîne un train qui demande beaucoup d'argent. Il ne faut jamais désespérer de rien, cette maxime me console. En attendant mieux, je m'occupe très sérieusement à améliorer ma petite fortune.

Que vous écrivez joliment mon cher Legalles ! Vos lettres historiques ont été entendues par tous ceux à qui je les ai lues, avec plaisir et applaudissements, ma femme surtout me charge de vous faire compliments et m'a dit bien des fois qu'elle vous aimait de tout son cœur. Jugez l'impression qu'elles ont faite sur elle ! Je suis fâché mon ami que vous ne vouliez pas venir changer l'air de mes climats, je vous reverrais comme ami le plus tendre et le plus sincère, et je regarderais comme un bonheur très grand pour moi que vous voudrais [*sic*] bien passer votre vie avec moi ; vous ne seriez pas à charge, ne croyez pas cela, nous en aurions toujours assez pour vous et pour nous, et nous vivrions heureux, et souvenez-vous donc mon ami de ce que je vous marque là, s'il vous arrivait jamais quelque revers de fortune, et que vous voudriez bien venir vous retirer chez moi par préférence, c'est alors que j'espère que vous éprouverez que nous avons bien deux corps, mais qu'une même âme. De Paris à Lorient le trajet est court, de Lorient ici, c'est encore fort peu de choses, 3 mois et demi dans une honnête prison. En tout l'affaire, par l'habitude que j'ai d'un élément que vous ne connaissez guerre, j'aimerais autant faire le voyage d'ici en France que de France à 500 lieues plus loin en chaise de poste. [...]

Par les nouvelles les plus fraîches que nous venons de recevoir de Pondichéry qui n'est qu'à 30 lieues de Madras, on nous marque qu'Aider Ali Kan a déjà pris la ville noire de Madras, morceau considérable par lui-même ; que les Anglais ont beau lui demander pardon, qu'il ne veut pas entendre raison, qu'il bat toujours la brèche, il a 1000 hommes sous ses ordres, de bons ingénieurs, une bonne artillerie,

et paraît vouloir leur ruine. Quel dommage que nous ne soyons pas prêts en France à faire la guerre, voici le moment de culbuter à leur tour les Anglais aux Indes. 10 vaisseaux de force et 3000 hommes en feraient l'affaire dans un an. Ils ont actuellement une [ ? ] du diable des Français et surtout de notre Isle de France d'où ils craignent toujours quelques armements secrets et inattendus qui aillent les surprendre. Le peuple anglais victorieux est insolent à l'excès, battu il est poltron comme un jésuite. Ils ont au Bengale leur principal établissement nommé Golgota [Calcutta] qui pour les richesses le dispute à Londres même.

Notre principal établissement dans cette partie ayant été détruit [lors de] la dernière guerre, est encore fort peu de choses. Les Anglais se sont emparés depuis longtemps de toutes les branches du commerce si bien que nous étions obligés d'acheter d'eux. Ils maltraitaient les ouvriers qui pouvaient travailler pour nous, ont même voulu fouiller nos vaisseaux à la sortie du Gange, ils sont même la faute que la plupart des vaisseaux de la Compagnie française en reviennent sans marchandises, et le commerce français ne s'y est soutenu jusqu'ici que par le seul crédit d'un nommé M. Le Chevalier, fort considéré par eux, que M. Law, chargé de rétablir nos comptoirs dans l'Inde a judicieusement fait commandant dans cette partie, mais ce M. Le Chevalier est enfin au bout de son collet, il est actuellement tracassé, gêné, molesté par les Anglais, ceux-ci viennent d'envoyer toutes leurs troupes qu'ils avaient à Golgota et aux environs au secours de Madras, si bien qu'au Bengale, ils n'y ont point 200 hommes de troupes réglées et encore composées du rebut de tout. Ils commencent à être inquiets de notre île. Chaque année ils envoyaient un de leurs vaisseaux relâcher ici en allant en Europe, pour divers besoins, pour espionner nos démarches et en faire part à leur cour. Il en est venu un il y a peu de jours, que M. Desroches, notre nouveau gouverneur a reçu comme ceci, il les a tous mis aux arrêts à leur bord, leur a fait donner le double de tout ce qu'ils pouvaient demander, et sous 3 fois 24 heures, il les a mis dehors de l'île. Pendant le petit séjour que ce vaisseau a fait ici, M. Desroches a donné bal général à la colonie, il y a invité les officiers des Anglais, les a envoyés chercher à 10 heures du soir, les a laissés au bal 3 heures au plus, et toujours de nuit les a renvoyés à leur vaisseau. On leur avait dit au Bengale (de nos français exprès avaient répandu ce bruit) que nous avions ici 4000 hommes de troupes réglées, ils en vont être persuadés plus que jamais, tout est militaire ici. M. Desroches a fait prier tout le monde de venir au bal en uniforme, cela n'a pas manqué si bien qu'ils y ont vu plus de 250 officiers de différents uniformes, de dragons, de cavalerie, de marine, d'artillerie, de la troupe nationale de l'île, de gendarmes, etc., etc. Il y a effectivement de tout cela ici plus ou moins, malgré qu'il s'en faille bien que nous n'ayons les troupes qu'il nous faut ; cela n'a pas manqué de leur faire l'impression que cela devait leur faire ; ils ont été fort surpris de voir une quantité d'officiers si grande, cela leur paraîtra d'autant plus vrai et redoutable qu'ils sont arrivés ici 18 ou 20 heures avant l'instant où ils sont parus au bal. M. Desroches a très bien fait de leur montrer les dents, cette réception les dégoûtera peut-être de venir nous espionner ainsi, il ne les aime pas, il s'en faut bien, si le ministre veut bien nous fournir d'argent, d'hommes, de vaisseaux, et d'approvisionnements, je ne désespère pas de voir notre île jouer d'un très grand rôle dans la guerre qu'on attend, mais qu'il n'aille pas lanterner et tirer l'épargne, nos maux dans cette partie-ci demandent d'aussi grands remèdes que partout ailleurs. J'ai vu un temps et il n'est pas bien éloigné, où le port de notre île, celle dite des Indes, n'était plus qu'à un fil, aujourd'hui l'humeur belligérante a repris avant la [ ? ], on s'avise même déjà de désirer la guerre pour dans deux ans. Dieu veuille que nous puissions si elle vient, rattraper tout ce que nous avons perdu et nous tirer de l'extrême disette d'argent qui a bouleversé toutes les fortunes de notre colonie ; car les finances ou plutôt les billets monnaies à 3 livres 12 s que la Compagnie avait ici et qu'elle a retirés lorsque le Roi a pris possession de notre île, a produit cet effet-là, tant ici qu'à l'île Bourbon qu'on peut regarder, quoi détachée de l'Isle de France par 30 lieues et aussi grande que celle-ci, comme ne faisant qu'une partie de l'Isle de France même. Le sort de l'une dépend absolument de l'autre, c'est à dire que l'Isle de France sert de boulevard à l'autre qui n'a aucun port.

On rebattit tant qu'on peut notre ville de Pondichéry autrefois si célèbre sous un Dupleix et sous un Bussy dont vous me parlez dans votre lettre, M Law, chef des Français aux Indes, s'y tient tranquille et tâche tant qu'il peut d'y rétablir notre commerce, mais les Anglais y mettent un obstacle invincible. Jugez comme doit briller notre pauvre Compagnie, il n'y a à présent que la Chine qui puisse la soutenir. Le Roi vient de prier de faire un établissement dans l'île immense de Madagascar éloignée des

nôtres de 80 à 100 lieues sous les ordres de M. de Maudave, un des hommes à qui je connaisse le plus d'étendue et de finesse dans l'esprit. Cet homme a leurré le ministre de cet établissement là, il y a mordu et l'a envoyé et il y est et je le crois bien embarrassé et fort à plaindre. Il a demandé cela à la cour plutôt pour s'arracher des mains de ses créanciers de notre île où il doit près de 2 millions, que pour former à ce Madagascar un établissement solide. Ce pays est des plus malsains. Presque partout, les noirs y sont aussi sauvages que des Hottentot, ils y sont gueux, feignants, n'ont aucune industrie et sont des plus avides des piastres, qu'ils connaissent et aiment beaucoup. C'est donc un pays où il faut tout porter, les arts, les provisions et les hommes, et qui coûterait à la France pour établir comme il faut, plus que pour conquérir toutes les Indes. Cette île fournirait sans doute plusieurs branches de commerce d'une richesse infinie, mais elle est brute, et c'est l'ouvrage d'un siècle d'y faire seulement quelque chose qui mérite la peine d'en parler. Maudave y est sans ressource et ne tire pour ainsi dire son existence que de notre île qui est elle-même encore au berceau. Je ne doute pas si la vérité de tout cela parvient jamais au ministre qu'il n'abandonne au plus vite un projet d'établissement que la position actuelle de la monarchie, de ses moyens et de ses finances, ne permet plus de continuer ; qu'il établisse et fortifie bien la possession que nous avons par ici le reste viendra peu à peu.

J'ai été mon cher Legalles, interrompu bien des fois depuis que j'ai commencé ma lettre et à chaque fois pour courir à Port Bourbon et à Port Louis et rester absent de chez moi plus ou moins, aussi vous paraîtra-t-elle, un verbiage auquel, peut-être ne concevez-vous rien.

*Le Choiseul et le Dauphin*, deux de nos vaisseaux de Compagnie viennent de mouiller après une traversée de 3 mois, et je reçois aussitôt votre duplicata datte du 1er mars dernier, avec l'augmentation de nouvelles que vous avez bien voulu y ajouter, outre la satisfaction de recevoir des nouvelles fraîches de ses amis, vous ne sauriez vous imaginer combien nous goûtons au plaisir de recevoir des nouvelles sûres et certaines du bon coin, et dites comme vous le faites. La vérité mon ami, si je ne craignais pas de vous être à charge, je vous prierais de m'écrire par tous les vaisseaux, même plus de m'envoyer toutes les gazettes à mesure que vous les auriez lues.

J'avais projeté d'envoyer ma femme et mes 3 enfants en France, mais des raisons très fortes m'ont fait prendre un autre parti, je n'ai envoyé que mon fils né le 18 mai 1764 et ma fille aînée née le 24 février 1766. L'un et l'autre sont partis d'ici le 2 mars dernier, je les ai adressé à M. et Mme Gargas à Lorient et ils doivent y être rendus depuis quelque temps, j'en attends actuellement des nouvelles avec impatience. Je pense aussi à envoyer mon fils à Paris, je compte l'adresser à M. Aubert intéressé dans les affaires du Roi, fils d'une sœur à mon père, par conséquent mon propre cousin, que j'ai connu à Paris, que je prie d'avance de se charger du soin de l'éducation que mes moyens pourront me permettre de lui faire donner, je compte aussi sur vous cher ami, pour coopérer à une si bonne action. Je serais même charmé que vous cherchiez à faire connaissance avec mon cousin et que vous puissiez me marquer la dessus votre sentiment, je ne ferai pas partir mon fils pour Paris que je n'aye reçu de réponse à la lettre que j'écris (par le même vaisseau que je vous écris à vous) à mon cousin. Je souhaite la recevoir en même temps. Cela ne sera pas un petit embarras pour mes proches et mes amis, je compte faire l'impossible pour envoyer tous mes enfants successivement à Paris et les y faire élever plutôt qu'en aucune ville de province, je me rappelle trop bien celle que j'ai commencé à prendre dans celle où je me suis trouvé, je ne sais pas grand chose, mais sans Paris, mon cher Legalles, je n'eus été toute ma vie, qu'une espèce de sauvage blanc dépaysé ; je me rappelle encore très bien combien de fois dans notre brillant collègue j'ai pensé disparaître de ce monde, par les maladies et les divers accidents que j'y ai essuyé. Quand tout cela se retrace à ma mémoire, cela me fait trop craindre d'y faire élever mes enfants. J'ai pensé y perdre une jambe, les deux yeux l'un après l'autre, être tué de plusieurs coups de fusil me noyer plusieurs fois et me casser le cou en m'exposant des milliers de fois à escalader et à sauter du haut des murs en bas surtout la nuit, et dans les forêts en sautant du haut des plus grands arbres comme un singe à un autre arbre à coté pour ne pas me donner la peine de redescendre pour remonter, l'autre quand j'ai conté à ma mère toutes les folies d'une jeunesse trop vive et trop emportée qu'on laissait livrée à elle-même, elle était effrayée des risques que j'avais couru disait-elle, tandis qu'elle me croyait des plus en sûreté pour tout ; d'ailleurs mon ami quels sots maîtres de tout genre avions-nous dans ce pauvre Vannes, cela fait en vérité pitié ; autant vaut pour ainsi dire garder ses enfants à l'Isle de France que de les envoyer en France pour les y faire élever dans des villes comme celle-là.

Ma femme est prête d'accoucher de son 4<sup>ème</sup> enfant malgré qu'elle n'ait que 18 ans et demi. Quand je l'ai épousée, elle n'avait que 12 ans. Quand je ne serai pas si pressé, je vous ferai connaître la famille dont elle est. Son père M. de Laroche est d'une des bonnes maisons d'Auvergne et tient à des personnes en place à Paris tel que M. le Marquis de Castries. M. de Laroche était anciennement capitaine dans le même corps où je servais, nous avons été réformés tous, il est actuellement commandant de quartier ici, c'est-à-dire capitaine faisant fonction de commandant de quartier, c'est un vieux militaire de 30 ans de service et un homme respectable par toutes sortes de raisons et considéré ici comme il doit l'être par lui-même et par tout ce qui compose actuellement sa famille qui est sans contredit à la tête de celles qui jouissent dans nos îles de la plus grande considération.

M. Desroches, à son arrivée ici, a taxé à un bas prix toutes les denrées de notre île, je ne prévois pas ou peut-être là-dedans le prétendu bien qu'il veut faire à notre colonie dont il paraît enthousiaste. Le ministre Praslin son parent qui l'aime et le considère beaucoup l'a envoyé ici sans une seule piastre, mais avec des monnaies de papier pour deux millions payables aux porteurs sur le trésor des colonies par le moyen des lettres de change à six mois de vue, cette forme n'est pas grand chose, sans doute que M. Desroches en diminuant ainsi tout, veut que ces deux millions lui en représentent quatre. Il veut aussi diminuer et taxer tout ce qu'on peut nous importer ici d'ailleurs, de France, des Indes, etc. Nous verrons la suite de ses opérations avant de juger de lui et du bien qu'il prétend faire.

On a tant tiré des coquillages de notre île, surtout ceux qui étaient aux environs des endroits établis, qu'on en trouve presque plus ou qu'il faut aller les chercher bien loin, je pourrai vous envoyer de jolis coraux formant de petits arbustes et même des bouquets d'un blanc d'albâtre, chaque corail forme une espèce de petit arbre branchu surmonté sur un pied. Ils sont assez curieux, j'en fais ramasser pour vous, j'en ai déjà une cinquantaine, si vous croyez que cela puisse vous faire plaisir et qu'ils vailent la peine de vous être envoyé, j'en formerai une caisse et l'enverrai à Lorient, cela pèsera beaucoup, voyez si vous voulez me donner une adresse pour Paris, ou si simplement je vous en donne une de la personne à qui je les aurais adressé à Lorient ; j'ai formé le parti d'aller les chercher moi-même à la mer, personne n'entend cette affaire comme moi qui ai en partie dressé presque tous les noirs et les blancs qui en ramassent à présent ici pour les vendre ; ces gens ne ramassaient que ce qu'ils trouvaient à la côte, je leur ai enseigné à aller les chercher dans la mer même et auprès des récifs et des brisants, si mes moments ou plutôt mes occupations me permettent d'y donner quelques jours, j'en ferai choix de beaux et ferai dans peu de jours ce que ces gens ne feront point dans un mois, ils abandonnent souvent des choses fort curieuses pour ne prendre que les choses les plus ordinaires. Je passe aux Parisiens, la fureur où on dit qu'ils sont plus que jamais, on trouve réellement des choses qui méritent d'être examinées des yeux de nos amateurs naturalistes, et j'y trouve de l'agrément tout comme un autre et je puis même dire que campé trois ans aux bords de mer, ces sortes de recherches ont été causes que je ne m'y suis pas ennuyé un seul moment. Je vous griffonne à peu près la forme et la grandeur dont les coraux que j'ai déjà pour vous, il y en a des plus grands et de plus petits. Je les ai tous fait prendre et détacher vivant de dessus les rochers, alors ils infectent, et sont d'une couleur rembrunie, pour les blanchir et leur faire passer cette mauvaise odeur, on est obligée de les enterrer dans du sable et de les y laisser trois ou quatre jours exposés au grand soleil, alors l'arbuste corail meurt, et perd sa couleur et son odeur désagréable, ce végétal pierreux fait ici le même effet dans la mer que les arbres sur la terre il a son temps de sève et pousse même avec une vivacité surprenante, j'en connais des arbres dans la mer qui sont de toute beauté ! Et qui ont 80 pieds de haut. Je vous promets mon cher Legalles que je vous ferai connaître le plus de mes amis ou connaissances que je pourrai à mesure qu'il en partira pour la capitale, afin qu'à leur retour nous puissions, m'entretenir de vous avec eux.

Nous avons beaucoup de vos pays, les Vannetois ici, entre les deux Launay. L'ainé est chevalier de St Louis et lieutenant colonel, et l'autre qui a étudié à deux classes au dessus de moi, est ici conseiller du Roi, il a été chargé par M. Poivre, commissaire ordonnateur, faisant fonction d'intendant ici d'aller porter ses paquets et plaider sa cause contre Dumas jadis gouverneur ici ; Launay a réussi au-delà de toute espérance, le ministre lui a fait un accueil surprenant et toute fois qu'il se présentait chez lui, il quittait leur plus grands seigneurs pour s'entretenir avec lui, il ne pouvait s'en passer. Il a été reçu et répandu de même à la capitale chez tout ce qu'il y avait d'hommes en place, il vient de revenir, et va partir par ordre toujours de M. de Praslin pour une mission secrète aux Indes. C'est réellement un gar-

çon de mérite, il a passé avec Mademoiselle Liesse, de France ici, âgée de 14 ans, jolie, bien élevée, il en est devenu amoureux, elle de lui ; cette jeune personne qu'on avait envoyé en France chercher de l'éducation, est fille d'un de mes camarades avec lequel je suis intimement lié, il m'a fait part des amours de Launay et de sa fille, je lui ai conseillé de la lui donner, si bien que dans 4 mois au retour de Launay des Indes, ce mariage se fera, et j'en suis bien charmé, M. Liesse a une bonne habitation et 50 à 60 esclaves et n'a point d'autre enfants que cette fille si bien que Launay fera là une bonne affaire, voilà son histoire. Vous avez dû le voir ou en entendre parler à Paris.

Je finis mon cher Legalles, ma longue lettre, j'ai presque l'envie de vous témoigner la même crainte, qu'elle ne vous ennuie, comme vous me dites de la vôtre. Ce M. de Maudave, Gouverneur de Madagascar vient d'être fait brigadier, il est étonnant comme s'acquièrent dans notre siècle les dignités de tout genre. J'ai presque aussi l'envie d'aller faire un tour à la capitale, je vois qu'à présent on dément cet accueil d'un temps qu'il y avait certaines gens qui gagnaient à être connus et d'autres qui perdaient, je vois, dis-je, qu'à présent tout le monde gagne, à l'esprit et au jugement de qui cela ne fait-il pas honneur ! Je n'ose le dire ! Et ce qui force d'orner la capitale, de toutes les différentes productions de la terre, on y aurait apporté un nuage épais qui offusquerait présentement la visière, et qui empêcherait aux gens d'y voir les hommes tels qu'ils le sont en vérité, cela fait pitié à l'homme raisonnable, on ne s'attache donc pour l'esprit qu'au clinquant et aux colifichets comme pour les modes !

[...]

-----  
**Le 18 novembre 1770. A Belle Eau Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Angers Ms 612/14)

Il me semble, mon cher Le Galles, qu'il y a un siècle que je ne vous ai écrit et encore plus de temps que je n'ai reçu de vos chères nouvelles. Votre dernière lettre à laquelle j'ai répondu a actuellement près d'un an, elle est du 30 novembre 1769. Je voudrais en recevoir de vous par tous les vaisseaux, et ce serait pour moi une satisfaction encore plus grande, outre celle bien sincère d'apprendre par vous-même comment vous vous portez, c'est que vous avez, mon ami, la complaisance de me donner des nouvelles intéressantes et dites comme personne ne le fait. Je vous avoue même que je ne suis pas le seul à les lire, que je les ai lues à bien des personnes à qui elles ont fait le plus grand plaisir. Surtout à notre intendant M. Poivre, qui a sa campagne joignant la mienne et avec lequel je suis le plus étroitement lié.

Continuez donc, mon ami, à m'écrire le plus souvent que vous pourrez, je vous promets de même de vous écrire par toutes les occasions. [...]

Notre respectable intendant (M. Poivre) a trouvé le secret d'enlever aux Hollandais, le géroflier et la muscade dont on a distribué des plants à tous les habitants, j'en ai plusieurs qui vont assez bien. Il ne nous manquait que ces deux sortes d'épiceries, car nous avons déjà toutes les autres généralement dont on augure très bien, tels que la cannelle, le poivrier, la ravine sara etc.

L'énumération de toutes les plantes étrangères également mises dans l'île par les soins de M. Poivre vont à l'infini, il suffit de dire que tout ce que les autres parties du monde produisent de rare, d'utile et de curieux l'est aujourd'hui en notre possession. [...]

-----  
**Le 1<sup>er</sup> avril 1772. Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Manuscrit Angers 612/24)

[...] Ma femme vous fait mille compliments, elle se porte à merveille et elle est grosse de son cinquième enfant, mes deux filles sont aussi en parfaite santé. Nous allons changer de chefs. Je perds un ami aussi précieux que respectable en M. Poivre notre intendant qui va être relevé par M. Maillart, lequel notre colonie regrette et regrettera beaucoup. [...]

Deux de nos flûtes, *la Fortune* et le *Gros Ventre* ont été à la découverte des terres australes. *La Fortune* après deux mois de voyage est revenue ayant aperçu un nouveau monde. On croit l'autre flûte périe. On a gardé le ministre sur cette découverte si bien que je n'hasarderais pas de vous écrire tout ce que le public dit et croit en avoir pénétré. *La Fortune* vient de partir pour la France, ainsi vous ne tarderez pas à être mieux instruit que nous. [...]



---

**Le 29 octobre 1772. Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Manuscrit Angers 612/26)

[...] Je vous écris, mon ami, et j'ai le cœur serré du départ du célèbre M. Poivre, mon voisin et respectable ami. C'est une perte pour moi et encore plus grande pour nos colonies. En Angleterre, on érigeait à ce galant homme une statue et Dieu sait comme il sera reçu en France ! M. Poivre est doué des plus belles qualités, et il a de l'esprit comme très peu d'hommes en France, c'est un génie bien profond, parlant peu, quoiqu'il soit extrêmement éclairé sur toutes les sciences. Allez le voir, mon ami, nous nous sommes souvent entretenus de vous, je lui ai lu votre dernière lettre historique et il ne demande pas mieux que de vous connaître, et il sait que je dois vous en prévenir. Vous n'avez pas besoin de qui que ce soit pour vous présenter chez lui, ou dites-lui que vous êtes Legalles, l'ami de Céré de l'Isle de France, ou montrez lui cette lettre-ci en lui demandant s'il en reconnaît l'écriture, il dira bien vite de qui elle est, donnez la lui à lire, il ne sera étonné en rien en la lisant.

Vous me demandez si j'ai des épiceries chez moi ? Oui j'ai près de 60 muscadiers et 6 girofliers dans mes habitations, sans compter beaucoup de noix germées qui ne doivent pas tarder à lever. Je joins ici, mon ami, un papier qui vous instruira sur les épiceries et qui vous fera juger de l'étendue du service que M. Poivre a rendu à nos colonies en y introduisant des muscadiers et des girofliers. M. Poivre ne s'est pas contenté de cela, il a procuré une infinité d'arbres et de plantes de la plus riche et de la plus grande utilité, dont il a emporté la note, demandez-lui à voir son catalogue. Toutes ces richesses naturelles gisent ici à toucher mes terres, je suis à 100 toises du fameux jardin de Monplaisir, jardin du monde entier le plus riche et le plus curieux. Il appartient actuellement au Roi et j'aurai l'occasion de voir croître pour ainsi dire sous mes yeux tout ce que cet homme célèbre et immortalisé à jamais dans notre île, y a planté. M. Poivre quoique parti ne sera à Paris qu'au commencement de mai 1773. [...]

Vous verrez aussi à Paris à l'Observatoire, M. l'abbé Rochon de l'Académie des Sciences et astronome de la marine, un de mes amis les plus intimes. M. Poivre et lui pourront vous donner d'amples nouvelles sur tout ce qui peut me concerner, et personne ne pourrait même mieux qu'eux satisfaire vos désirs à cet égard. [...]

Madame Poivre et ses deux demoiselles sont parties avec M. Poivre. Vous les verrez vraisemblablement ensemble à Paris. Vous verrez dans l'extrait des observations de M. Poivre qu'il y parle comme un homme d'Etat. Il n'a donné ses observations qu'à 4 personnes ici avant de partir : au gouverneur, à l'intendant, à son procureur et à moi. La cinquième copie, il l'a emportée pour donner au ministre. Quel dommage qu'on ait laissé quitter notre île un homme aussi rare !

Céré

---

**Le 16 juillet 1773. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/33)

[...] Le gouverneur que nous avons maintenant, le chevalier de Ternay, est un homme sage, ne se mêlant que de sa partie, M. Maillart se mêle de la sienne, aussi tout est ici tranquille, paisible, sans cabale, sans jalousie. L'intendant a déjà obligé beaucoup de personnes ici. Les administrateurs vivent dans l'union sans se manger de caresses, ils ne font pas plus de bruit l'un que l'autre, ne sont point fastueux, vivent d'économie, retirés, ce qui est très conforme au traitement qu'on leur fait et à la malheureuse situation où se trouvent réduites nos affligées colonies. [...]

[...] Je n'ai plus ni entreprise ni pour ainsi dire de fourniture à faire au Roi, il m'en coûte pour en avoir eues, et je reste lui devoir près de 100.000 livres dont les  $\frac{3}{4}$  injustement, pour l'avoir servi sous la bonne foi et pour aussi n'avoir pas trouvé plus de fermeté dans M. Poivre et plus de diligence à faire finir mes affaires de compte avec le Roi. Je n'en suis pas moins l'ami et peut-être le meilleur et le plus attaché qu'ait M. Poivre dans ce pays-ci et j'ai avec lui une correspondance très longue par sa nature, qui est une espèce de dissertation continuelle sur la culture en générale, surtout sur celle des épiceries. Il comptait d'après ses instructions laissées ici qu'on me prierait de me charger de son fameux jardin de Monplaisir qu'il a vendu au Roi, mais son successeur n'en a rien fait. Ce jardin si curieux contenait au départ du célèbre M. Poivre, 950 noix muscades, 100 muscadiers et 50 girofliers, et de tout cela à ce qu'on m'assure, il ne reste que 60 et tant de muscadiers et 40 et quelques girofliers. Et quoique

l'endroit d'où je vous écris maintenant, je ne suis qu'à 100 toises, je n'y ai pas voulu mettre les pieds depuis le départ de M. Poivre. J'ai sur mes habitations 50 muscadiers, 4 girofliers et 70 noix en terre qui peuvent encore germer et lever, dont j'ai le soin le plus scrupuleux. J'ai fait à ce sujet beaucoup de dépenses pour les mettre bien en sûreté de toute façon, et jusqu'à présent je ne m'en repens pas, parce que j'en sais tout le prix. On nous dit ici qu'on croit, échappé dans les bureaux à ce sujet là, qu'on avait voulu ternir la réputation de M. Poivre, et qu'on avait fait beaucoup de fades plaisanteries sur les épiceriers. Ô ! Français, ne pensez-vous donc jamais solidement ? Allez au cap de Bonne Espérance qui n'est qu'une colonie, et demandez à ses habitants l'impression que leur a fait et que leur fait encore la nouvelle et la certitude que nous les avons ici, cela vous fera juger de l'importance de la chose. M. Poivre n'y a pas été 3 mois sans inquiétude, s'il n'ouvre pas les yeux à notre cour, cela ne doit pas nous empêcher ici d'aller notre train et de travailler de notre mieux à en faire un objet de commerce qui ne nous restera pas sur les bras et en pure perte comme on a cherché à l'insinuer.

Je me trouve réduit au simple état de cultivateur et mon plan est pris pour continuer cette vie et former des cafétérias qui seront bien enclavées dans le bois et qui contiendront 90.000 pieds. Cette partie, la culture des épiceriers de tout genre, canneliers et poivriers compris, et des vivres pour mes établissements occuperont du reste mes 158 esclaves.

Le célèbre Commerson est mort ici le 13 mars dernier, c'est un second Linné, il est fâcheux qu'un homme aussi savant et qui avait fait une collection aussi prodigieuse n'ait pas pu la porter lui-même dans sa patrie. [...]

-----  
**Le 17 novembre 1773. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Angers Ms. 612/41)

[Transcription de Madeleine Ly-Tio-Fane dans *The triumph of Jean Nicoles Céré ...*, p.131.]

[...] Vous entendrez peut-être dire à Paris que les épiceriers ne réussissent point ici ou qu'elles n'y rapporteront jamais, mais ne croyez pas un mot de cela. Ceux qui tiendront un tel langage sont à coup sûr ou des sots qui n'y connaissent goût ou des ennemis de M. Poivre, il y a au contraire, par toutes les observations que j'ai faites dix contre un à parier qu'elles réussiront. Suspendez donc votre jugement et laissons au temps le soin de faire le reste. J'ai un endroit curieux ici chez moi entouré de fortes charmillles de bambous, de raquettes, et d'un canal tout autour, où j'ai formé mon verger d'épiceriers, où j'ai canneliers, poivriers, ravensaras, cardamome, safran, gingembre, aréquiers, (créoles) muscadiers et gérofliers, et beaucoup d'autres arbres rares et curieux comme le savonnier, cacaoyer, l'arbre à pain, etc., qui forme tout mon amusement, et où les muscadiers viennent bien et les gérofliers encore mieux. Soyez sûr, mon ami, qu'un jour à venir je vous enverrai de tout cela de mon cru, et qui remplacent en quelque façon le célèbre M. Poivre ici, pour l'amour de tous ces plants précieux, je m'en occupe continuellement. Cet homme divin comptant qu'on aurait égard aux intentions qu'il avait laissé aux administrateurs ici, y avait inséré *qu'il engageait de prier M. Céré très bon habitant de vouloir bien se charger de donner ses soins à son fameux jardin de Monplaisir*. Il en a été autrement et dès qu'il a été parti, on a condamné la porte faite pour moi et dont j'avais la clef. J'ai senti ce que cela voulait dire et je n'y ai plus remis le pied. Cependant, après M. Poivre qui y avait mis les plants, j'étais celui à la connaissance de toute l'île qui avait le plus donné de soins à ce jardin, M. Poivre étant intendant n'y paraissait que de temps en temps et j'y suppléais comme son voisin et comme son ami particulier. Il a crû bien faire de vendre son jardin au Roi, payable en lettres de change sur le trésor des colonies, et aussitôt ce Monplaisir devenu jardin, habitation et propriété du Roi, est tombé à l'intendant, M. de Ternay ayant pris pour sa campagne une autre habitation du Roi appelée le Réduit. M. Maillart n'entendant rien à la culture, ne l'aimant pas, a chargé le Sr Hiriard, fait ici sous-commissaire par M. Poivre, du soin de veiller le Monplaisir, celui-ci à son tour en a chargé un habitant voisin appelé M. Bernard. Dès l'instant, malgré les instructions laissées par M. Poivre et les fortes lettres qu'il m'a écrites du Cap pour m'engager à passer par dessus tout mécontentement personnel, force m'a été de n'y plus paraître, puisqu'on ne semblait redouter que moi là. J'avais donc perdu de vue ce fameux endroit pour l'intérieur, car le jardin n'est pas à 500 pieds de mon cabinet d'où je vous écris maintenant et je ne saurais lever les yeux sans le voir, depuis le 10 d'octobre 1772, ou environ 13 mois de temps.

M. le Ch. de Ternay, notre gouverneur actuel, ayant à passer la revue des milices de ce quartier-ci, vint le 30 octobre dernier souper chez moi et coucher à Monplaisir et me pria d'aller dîner le lendemain avec lui et avec tous les officiers des dites milices. J'y fus et n'ayant qui que ce soit dans l'île qui put lui faire connaître non seulement les muscadiers et les gérofliers mais beaucoup d'autres arbres rares, curieux et précieux, il me pria de les lui faire connaître, ce que je fis sur le champ quoique j'eus perdu de vue depuis 13 mois les localités de toute chose. J'ai donc vu à l'aise le jardin jadis si fameux et qui a été livré, pour me servir de l'expression de M. Poivre, à des mains barbares, et je l'ai vu avec la plus vive douleur. Ils y ont travaillé comme des aveugles partout. Au départ de M. Poivre, il y avait 353 noix de muscade plantées, dont 200 de germées, plus 100 muscadiers et 100 gérofliers poussant bien, et environ 200 gérofliers venus dans des caisses et regardés par M. Poivre comme douteux. De tout cela il ne reste que 80 muscadiers et 46 gérofliers. Malgré le peu de soins, il y a de ces arbres-ci qui sont de toute beauté. S'il est vrai, comme on l'a dit 100 fois ici qu'à la cour, chez le ministre et particulièrement dans les bureaux, loin de regarder l'acquisition des épiceries comme une chose importante, on en a fait mille mauvaises plaisanteries, le Monplaisir est encore trop bien pour eux comme il est, mais si réellement la cour et le ministère y prennent intérêt, il est plus que temps d'y faire attention et d'envoyer des ordres en conséquence. Pour moi qui en sent toute l'importance bien que je ne sois ni roi, ni ministre, ni chef du bureau, ni gouverneur, ni intendant, j'en prends et je prendrai toujours le plus grand soin de mon verger d'épiceries, dont je suis fol et même fanatique. Quant au Monplaisir, il deviendra ce qu'il plaira à Dieu. On attend avec impatience des nouvelles de M. Poivre, on dit qu'il a été très bien reçu du ministre, c'est tout ce qu'on en sait. Il m'écrivait du Cap en février dernier que selon qu'il verrait les esprits disposés, il demanderait que je fus fait surintendant de Monplaisir. Quand il obtiendrait sa demande, dépendra-t-il de moi de faire revenir tout ce qu'on a laissé perdre ? Il en résulterait peut-être pour moi des désagréments de la part de ses antagonistes. J'aime mieux tout uniment rester le surintendant de mes vergers et jardins à moi.

*Signé : Céré*

---

**Le 8 août 1774, à Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles, (Angers Ms 612/45)**

[Reproduction de la transcription de Catherine Picque]

Etes-vous donc mort mon cher Legalles ? Votre lettre la plus fraîche est de février 1773 que j'ai reçu en septembre dernier et à laquelle j'ai répondu en novembre dernier par une lettre de 10 à 12 pages. Depuis je vous ai aussi écrit par M. de Lossieux qui me demanda une lettre pour vous de la fin de novembre dernier. Malgré votre silence, j'ai eu cependant de vos nouvelles. M. Poivre par sa lettre de Paris du 17 octobre dernier que j'ai reçu le 17 juin de cette année m'écrivit « j'ai vu avec le plus grand plaisir votre ami M. Legalles qui se plaint comme moi de n'avoir reçu aucune lettre de vous, mais qui malgré cela, vous aime bien, et me paraît mériter toute votre amitié ». Depuis le départ de M. Poivre du Cap de Bonne Espérance en février 1773, je lui ai bien écrit 600 pages comme celle-ci par les vaisseaux partis de notre île tant sur le jardin de Monplaisir que sur ce qu'il pouvait se passer dans ce pays-ci qui l'intéressa.

Mme de Gargas par sa lettre du 19 novembre 1773, reçue le 18 juin dernier me marque « je vous dirai que nous avons vu M. Legalles votre bon ami, qui est venu de Paris à Lorient passer 2 jours pour y voir ses parents et s'en retournait à Vannes voir Monsieur son père qui a été très mal, il est venu de Paris, courant la poste jour et nuit parce qu'on lui avait écrit que Monsieur son père était fort mal, je lui ai envoyé votre lettre que je viens de recevoir à Vannes, nous n'avons pas pu avoir le plaisir de lui donner à dîner, voulant passer ce temps-là avec ses parents. Il paraît faire un bien aimable garçon, il a vu Lolotte avec grand plaisir, il nous a beaucoup demandé de nouvelles de Céré, nous lui avons dit qu'il était à Tiron. Il nous a dit qu'il comptait s'en retourner pour Nantes et que s'il pouvait, il passerait par Tiron pour voir votre cher Céré. Nous l'avons bien engagé à cela et de vous en donner des nouvelles. » M. de Gargas par sa lettre du même temps et que j'ai reçu aussi en juin dernier dit « Je vous dirai que nous avons vu M. Legalles qui est venu à Lorient nommer un enfant d'une de ses parentes, il n'a resté en cette ville que 24 heures, ce qui m'a fait bien de la peine, j'aurais bien voulu vider bouteille

avec lui, il me paraît faire un honnête garçon, il m'a promis, si le temps le lui permet, de passer à Tiron et de me donner des nouvelles de Céré ».

Voilà, mon cher ami, de vos nouvelles, vous êtes tous plus heureux que moi, puisque vous avez eu le plaisir de vous voir, ce que je n'aurai vraisemblablement jamais. Je souhaite bien que vous ayez pu passer à Tiron, que vous me donniez bientôt des nouvelles de Monsieur votre père et de mon fils en m'en donnant des vôtres. M. de Gargas a de 67 à 68 ans, Mme de Gargas allait en avoir 46 quand vous l'avez vue, et ma fille est née le 24 février 1766. Vous me direz sans doute aussi comme vous les aurez trouvés tous. Puisque j'en suis aux âges autant vaut vous marquer le mien, je suis né le 20 août 1738, ne manquez pas de me dire aussi de combien vous êtes vieux.

J'ai vu dernièrement un homme qui m'a bien surpris, M. Puillon, aumônier de vaisseau qui était de ma classe, c'était l'écolier le plus fol, le moins fait pour devenu prêtre ; nous nous sommes embrassés comme deux pauvres, il grisonne, il est à ce qu'il m'a dit le fils d'un pauvre pêcheur de l'île de Groix, il va au Bengale. Nous attendons de jour en jour le vaisseau *le duc de la Vrillière* toujours commandé par Bouchaud et sur lequel est Chenû passager, j'espère bien qu'ils viendront me voir à l'habitation d'où je ne sort plus, il y a bientôt 10 mois que je n'ai mis les pieds à notre triste ville du Port-Louis Je m'occupe toujours de la culture de mes épiceries, de former des cafèteries et de faire tous les bâtiments convenables et nécessaires à un bien comme celui-ci. Avec deux autres personnes je forme une entreprise de bois à mon habitation de la Poudre-d'or où nous aurons 3 bateaux de 74 tonneaux armés et en outre 200 têtes d'esclaves à travailler à leurs vivres et aux bois, il faut espérer qu'avec ces moyens je parviendrai à me liquider tout à fait et à former un bien-être suffisant pour moi et pour tous mes enfants. Madame Céré porte le sixième ; nous sommes destinés à en avoir au moins la douzaine car elle n'aura que 24 ans au 14 décembre prochain.

M. Maillart m'a viré casaque dès son début ici parce que j'étais l'ami particulier de son prédécesseur, le respectable M. Poivre qu'il déteste, j'ai cela de commun avec tous ceux qui étaient attachés à celui-ci, mais je m'en console.

On récolte maintenant proche l'Europe de quoi mettre en café la mer depuis France jusqu'au cap de Bonne Espérance, le ministre vient de faire mettre les épiceries à Cayenne où elles font très bien, pour tâcher d'établir un jour la concurrence de cette branche de commerce avec les Hollandais, pour en partager la vente avec eux du côté de tous vos pays froids, celles mises ici devaient servir pour la même chose et pour être vendus à 4 ou 500 millions d'hommes qui habitent l'Asie entière. M. Poivre, comme un homme d'Etat, avait bien vu tout cela et instruit notre ministère en conséquence lorsqu'il passa intendant de ces îles-ci. Viendra-t-on chercher nos cafés si loin ? Sont-ils en état de dédommager le Roi et l'Etat des dépenses faites pour ces îles-ci ? Il n'y avait donc que le riche commerce des épiceries qui devait opérer toutes ces révolutions-là, car les Hollandais, malgré les vols considérables des agents de leur compagnie, font sur les épiceries un profit net de plus de 50 millions mais toutes les têtes ne sont point aussi politiques en ne voyant point les choses du même œil.

M. Poivre a laissé en partant à son jardin de Monplaisir 1200 noix muscades en terre et plantées de sa main dont 200 de germées, plus 100 muscadiers bien portants, 200 géroflers douteux dont plusieurs de très gros de repris, et 100 autres géroflers poussant à merveille ; il m'avait indiqué dans ses instructions laissées à son successeur pour le remplacer dans les soins à donner à ce jardin si fameux de son temps et le plus curieux de la terre, mais celui-ci m'ayant fait fermer la porte du jardin au nez, ayant refusé mes offres de service à cet égard, je n'y ai plus remis les pieds, aussi de toutes ces richesses, on assure qu'il ne reste plus qu'une cinquantaine de muscadiers et 20 et quelques géroflers, qui depuis quelque temps que la cour a écrit d'en prendre soin font à merveille. M. Maillart en débutant ici s'est déclaré l'ennemi des épiceries, de son introducteur, a répandu un pernicieux esprit, d'indifférence, de plaisanterie, de raillerie sur la culture de ces plants si précieux, qui a tellement fait effet, que bien des gens qui en avaient, les ont négligé, les ont laissé périr faute de soins et en plaisantaient même avec lui pour lui plaire, de façon qu'il n'en reste presque plus dans notre île.

Que les Hollandais cessent de prendre ombrage, qu'ils nous laissent seulement faire, dans peu nous aurons travaillé de manière à le leur ôter tout à fait. On donnerait aux Français les îles Moluques mêmes que bientôt nous aurions trouvé le secret de les rendre autant de rochers stériles.

M. Law, aux Indes, fait toujours des coups d'autorité, il vient de renvoyer en France Monsieur de St Césaire commandant des troupes de l'Inde, il a même renvoyé M. Duprat, commandant de Mahé en successeur de M. Picot qui a été relevé injustement et regretté de toute l'Inde : on débite ici que M. Law est relevé par M. de Monteil capitaine de vaisseau. M. de Bemourqui [Benyowsky] a perdu beaucoup de monde dans la nouvelle colonie qu'il vient d'établir à l'île de Madagascar dans l'endroit le plus malsain mais le plus beau de cette île immense.

L'opération pour Chine ne sera pas brillante cette année par l'économie entendue et l'incapacité de nos négociants rochelais pour un commerce si éloigné et si neuf pour eux, leur vaisseau chargé de forces est arrivé trop tard. M. Courcy vient de partir pour l'intendance de Pondichéry, où vu le faste de M. Law, il n'aura là que l'air de son premier commis, on l'a vu partir sans regret pour ce théâtre où il va jouer un nouveau rôle, on augure qu'il jouera mal : le défaut de paiement des lettres de change a fait tout renchérir ce qui nous est importé, cependant la piastre se soutient toujours à 10 livres. On dit que le contrôleur général veut une compagnie et que c'est pour y amener le ministre qu'il ne paye pas nos papiers.

Les Anglais sont toujours les maîtres de l'Inde, du commerce et y font d'immenses et prodigieuses fortunes particulières, ils ne lâcheront point de sitôt ce bon morceau. Les Hollandais y sont aussi très puissants, à leur colonie du cap de Bonne Espérance, enrichie prodigieusement à l'appui de nos besoins, le peuple prend déjà l'habitude de nous mépriser comme fait [ ? ] espagnol, celui-ci n'est pas dans ces mers-ci dans un état plus florissant, les Danois en vrais négociants ne forment point de colonie et sont assez sages pour n'avoir que des comptoirs où ils font du commerce sans frais, les Portugais déclinent toujours de plus en plus et sont si mêlés avec les Indiens qu'on ne les distingue plus, leur colonie fourmille de padres topas, mistiches, bruns enfin de toutes les couleurs et sont les plus grands scélérats de la terre. On s'attache toujours ici aux cafèteries, mais vu les ouragans nous sommes encore éloignés d'en fournir des cargaisons. M. de Kerguelen n'a pas plus mis à terre aux terres australes à ce voyage-ci qu'à l'autre, il a filé les terres de loin, c'est de l'argent dépensé en pure perte entre nos mains, en général nous salinons par tous les bouts et un peu partout.

Recevez mon cher Legalles, mille amitiés de Madame Céré et de tous ceux à qui j'ai pu vous faire connaître ici, aimez-moi toujours car je veux être toujours aussi votre fidèle ami. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Céré

Mes respects à M. votre père quand vous lui écrirez.

-----  
**Le 24 février 1775 à Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles.** (Angers Ms 612/47)

Par le *Duc de La Vrillière*.

Voici donc enfin, mon cher Legalles deux lettres de vous ! Selon votre aveu vous m'aviez furieusement laissé de côté et je vous en voulais déjà.

La première du 6 avril 1774, je l'ai reçue le 12 janvier dernier, c'est celle dont était porteur M. le Chevalier de Pougette, la deuxième du 4 avril de 8 pages, je l'ai reçue le 29 janvier dernier, je fus dernièrement au port, j'y fis connaissance avec M. de Pougette qui m'a paru faire un aimable cavalier, je l'y ai vu 3 ou 4 fois, je l'ai fortement engagé à venir me voir ici et je pense que lorsque le service lui permettra qu'il y viendra, on en dit beaucoup de bien. M. Poivre ainsi que Laroche n'ont écrit à qui que ce soit dans l'île par ces deux vaisseaux-ci, ce dernier surtout ne l'a pas fait depuis qu'il est en France ce que nous ne concevons pas. Nous sommes toujours dans l'inquiétude sur le sort de M. Poivre que nous regardons comme plus incertain que jamais depuis la mort du Roi, il doit être bien chagrin d'être tenu aussi longtemps hors de son la Fréta, je le plains beaucoup et ne cesse pas malgré son silence mon griffonnage avec lui.

Oui Provost est ici. M. Maillart, dès en arrivant, lui a campé la muscade à soigner, ce qu'il n'a pu refuser quoique dans le fond de l'âme il eut mieux préféré avoir quelque partie de l'administration à manier que l'intendant a donnée à ses créatures qui s'enrichissent tous. Chirat m'écrit du fond de sa province et comme un second Jean-Jacques, il occupe son loisir à planter des choux. C'est un [ ? ] malgré la vivaci-

té de son caractère, je lui écris pour tâcher de le tirer de son état d'engourdissement, je ne sais si les circonstances seconderont mes remontrances. Je ne suis du tout pas content du moine qui commande le collège où est mon fils. Ce magot ne lui a pas encore appris à écrire à ses père et mère, la lettre la plus fraîche que j'aie de lui a maintenant 14 mois, M. et Mme Gargas me marquent qu'ils ne reçoivent pas non plus de lettre de lui, je ne le laisserai pas longtemps là.

Je suis fâché que vous n'avez pas encore vu l'abbé Rochon, il n'écrit à personne et ne m'a pas donné de ses nouvelles depuis qu'il est en France. J'ai lu tout ce que vous m'en dites au chevalier de Tromelin, son cousin lieutenant de vaisseau, chevalier de St Louis, qui est ici à faire le port, ouvrage qui l'immortalisera dans l'île. Je suis étroitement lié avec M. de Tromelin et nous nous plaignons tous deux du silence de l'abbé.

M. Frérot n'a pas repassé ici, je le verrai toujours avec grand plaisir, faites lui mes compliments s'il est à Paris.

Bouchaud a été démonté dans le Gange par M. Chevalier et le vaisseau qu'il commandait donné au chevalier de La Salle, on croit que c'est une suite de ses démêlés avec Launay, votre pays, correspondant ici de MM. Law et Chevalier, ou pour avoir relâché ici en allant au Bengale ce qui l'a retardé au point de faire manquer la mission du vaisseau ; on m'a assuré qu'il était brouillé avec Chenû et que celui-ci devait faire son retour sur un vaisseau anglais et relâcher ici en ce cas-là ce doit être bientôt ou point. Le procureur de Bouchaud ici est mort, je crains que cela ne lui porte quelque préjudice, Bouchaud nous avait un peu négligé à son passage ici sans doute à cause de ma liaison avec Launay qu'il n'aime pas, il a eu je vous assure grand tort en ce point et il n'est pas non plus sans quelque tort vis à vis de Launay qui à son arrivée ici, l'a engagé chez lui, voulant oublier leur ancienne querelle, Bouchaud n'a voulu se prêter à aucun accommodement etc.

Je me suis bientôt consolé de n'être plus gendarme. Sitôt la nouvelle venue, M. de Ternay par sous-main m'a fait avertir de lui demander à rentrer ce que j'ai fait, malgré cela il ne m'a pas encore placé, et on pense qu'il attend le départ du major du quartier où je suis pour me donner cette majorité qui me revient par mon ancienneté, je suis tranquille, il y a 19 ans que j'ai pris le hausse-col. Je suis donc capitaine des milices de l'Isle de France, nous sommes brevetés, c'est tout ce que je demandais et sans mon histoire qui a été jusqu'au ministre, il n'eut peut-être jamais songé à envoyer ici des brevets pour nos milices.

Nos plants de ravensara ne rapportent point encore, cette épicerie est naturelle à l'île Madagascar, on l'a multipliée ici et j'en ai de jeunes plants qui ainsi [que] toutes mes autres sortes d'épiceries font assez bien et dont je suis content, la première personne de connaissance que je saurai devoir aller à Paris, je lui remettrai de ces noix et de ces feuilles de ravensara, ou je les adresserai à Gargas par le premier vaisseau.

J'avais ignoré que Monsieur votre père eut été malade, je me le rappelle comme de l'instant ainsi que votre cher oncle. Votre lettre par laquelle vous me marquez qu'il était à l'extrémité lorsque vous m'écriviez me donne des inquiétudes d'autant plus fondées qu'il était malade depuis longtemps. Hélas, mon ami, c'est un moment que nous ne pouvons pas fuir et qui fait frémir l'homme le plus décidé lorsqu'il y pense de sang-froid et sans ostentation ; il est dans la nature de vivre et de cesser d'être, mais ce dernier point-ci a un million de fois plus d'amertume et coûte plus que la puissance de la vie ne produit de satisfaction. Consolons-nous donc d'une chose que nous ne pouvons pas empêcher et mourons puisqu'il le faut irrémisiblement.

Je n'ai pas reçu les livres que vous avez remis à Nantes à votre cousin M. de la [ ? ] ni ceux envoyés à Gargas pour m'être remis par Provost, celui-ci ne les a pas vus, ni Gargas ne m'en souffle pas un mot dans ses lettres et me les annonce encore moins. J'en suis bien fâché et je crains beaucoup qu'ils ne soient perdus. Je vous prie de faire des informations pour savoir ce qu'ils sont devenus. Je compte par la suite quand les lettres de change se payeront rondement vous faire passer des fonds pour en avoir encore. Je vous dois 6 livres 8 piastres, faites-moi le plaisir de les réclamer à Gargas, car je ne veux pas que vous perdiez rien pour m'obliger. Je me recommande toujours à vous pour les ouvrages périodiques, il y a toujours ça et là quelque chose dont on profite. J'en demande pardon à M. de Buffon

mais son ouvrage sur les oiseaux quoique fort savant m'a ennuyé à me faire dormir, je le lisais comme nous faisons en classe les vieilles rapsodies qu'on nous mettait à la main.

M. de Serres sous-commissaire est devenu fol ici il y a bientôt, soit parce qu'il eut du chagrin de n'avoir point été commissaire, soit d'une perte de 7 à 8. 000 livres qu'il avait fait au jeu, soit qu'il y eut des dispositions naturelles, on a été obligé de le renfermer et de le renvoyer en France, toute l'Isle de France a vu son malheur avec peine parce que c'était un homme qui avait autant de probité que de douceur et d'honnêteté dans son état où il ne demandait qu'à obliger. J'étais lié avec lui, et il est venu souvent chez moi à la campagne.

Je vais faire des informations au sujet de son neveu qui quoique venu soldat ici, ne doit pas être ignoré, bien au contraire, comme je connais les trois colonels, les majors et beaucoup d'officiers de ces régiments-ci, ainsi que beaucoup d'employés, je le trouverai sûrement, saurai par ma première vous en donner des nouvelles. Comptez que si je puis lui rendre service, que je le ferai aussitôt dès qu'il vous intéresse sitôt mon courrier pour ce vaisseau qui met à la voile sous 4 jours finis, je commencerai mes informations et si on le trouve je demanderai à ses chefs de le laisser venir ici jusqu'ici me parler et savoir de lui-même son sort. Je désire de tout mon cœur pouvoir lui être utile et je ne le désespère pas, enfin je vous en donnerai des nouvelles.

On m'avait dit que vous étiez au moment de faire un établissement, et que vous alliez épouser une demoiselle Pichault, il est temps d'y songer et je souhaite apprendre que vous en êtes là. J'ai un enfant de plus et j'en suis enchanté c'est un garçon, celui-ci fait le sixième. Bientôt je serai grand-père que vous n'aurez peut-être seulement pas songé à vous marier. Venez donc me voir, Pondichéry, le Bengale et la Chine, c'est l'affaire de 18 mois, dans un bon vaisseau on est plus en sûreté sur l'eau que sur la terre, ou s'il y a une compagnie demandez à être son caissier ou un de ses principaux administrateurs, songez mon ami, à sortir de votre léthargie et pensez qu'il vaut mieux être dans les colonies agréablement que dans aucune province ou à végéter à Paris. Venez ici et ne vous inquiétez de rien.

Oui c'est le même M. Ternay que vous avez vu commander un vaisseau dans la Vilaine, je lui ai lu l'article de votre lettre où vous en parlez, il n'est pas parent de cet abbé dont vous me parlez, il le connaît seulement. Non je ne pense plus à repasser en France et cela n'est guère possible quand on se trouve dans ce pays-ci, à la tête d'un bien assez considérable, surtout en terres. Cependant ce serait bien le moment d'y passer maintenant qu'un nouveau monarque semble annoncer qu'il n'est occupé que du bonheur de ses sujets, portion de ce bonheur peut-être bien influencer jusqu'ici ainsi il vaut mieux attendre et ne pas se déplacer si légèrement, j'ai 2 garçons et 4 filles, il ne faut point de dote pour marier les filles ici et cela mérite attention.

Si je venais à me dégoûter de ce pays-ci, ce que je ne prévois pas parce que j'y jouis de tous les agréments possibles et que je ne fus pas assez pécunieux pour aller en France, je tournerais mes pas au Bengale, du côté de Calcutta, une des plus riches villes d'Asie et où il y a 3 millions d'habitants et qui renferme des trésors immenses dont les Anglais sont assez embarrassés. Vous qui êtes garçon venez donc voir tout cela avant d'aller au paradis.

Les nations étrangères tiennent dans leurs mains tout le commerce de l'Asie, ils se servent de notre nom, de nos vaisseaux, pour faire passer partie de leurs richesses en Europe, ils viennent de refuser absolument tous nos papiers, ce qui a achevé d'anéantir le peu de commerce que nous y faisons. Ils ne connaissent plus que le « Payez comptant » ou les piastres effectives, il en est de même au cap de Bonne Espérance et jusque chez les nègres de Madagascar qui ne nous vendent plus ni bœufs, ni riz, ni nègres qu'en piastres et point sur les effets.

Benyowsky a perdu beaucoup de monde à cette île immense il y a trois mois qu'on n'a eu de ses nouvelles à cause de la mauvaise saison qui ne permet pas d'y envoyer de vaisseau, ils sont peut-être tous morts à présent.

Notre île a singulièrement augmenté depuis la douce administration royale, et le Port-Louis seul contient déjà près de 25.000 âmes tandis qu'en 1767, à peine comptait-on 18 à 20.000 âmes dans toute l'île. Dieu veuille nous la laisser toujours et nous préserver de la monstrueuse administration d'une compagnie marchande et souveraine. Qu'on fasse des compagnies tant qu'on voudra si nos clairvoyants de Paris jugent qu'elles enrichissent plus l'état que le commerce particulier mais qu'on se

garde bien si on nous veut du bien, si on croit notre existence nécessaire, de la rendre souveraine car alors il faudrait s'attendre à voir ceci décliner et tomber à rien. Ce qui a appauvri Lorient nous a enrichi ainsi nous n'avons plus les mêmes intérêts, ils faisaient florès tandis que nous vivions dans la gêne et dans la misère. Aujourd'hui les Orientais ont ce que nous n'avons pas, la liberté d'aller se consoler ailleurs et choisir un meilleur pays. Ah ! Mon ami, si vous avez assez de crédit pour cela, prêchez tant que vous pourrez pour qu'on nous laisse tels que nous sommes. On dit sans cesse que nous coûtons immensément à l'Etat parce qu'on rapporte sur nous tout l'argent qu'on dépense pour des expéditions particulières et qui n'ont aucun trait à nous, mais quand cela serait, quel est l'enfant qui ne coûte plus ou moins à son père ? Qu'étions-nous avant l'administration royale ? Rien, tandis que nous commençons à devenir quelque chose. Bientôt l'Etat se dédommagera parce que l'île rapportera des fruits propres à l'exportation. Qu'on aille donc pas nous juger précipitamment et qu'on laisse au temps à prouver que cette île est aussi nécessaire à l'Etat que bien d'autres ensemble.

Oui, ces Launay-ci qui font florès dans le commerce dont l'aîné est chevalier de St Louis, sont vos camarades de collège et les miens, le cadet est ici conseiller au Conseil supérieur dont il est l'oracle parce qu'il a beaucoup d'esprit, est de plus correspondant de MM. Law et Chevalier et de beaucoup d'autres négociants. Les deux frères sont associés et ils tiennent tous les deux d'autant plus trottant qu'ils font le négoce avec toute la noblesse de nos plus fameux négociants, qu'ils sont riches et très considérés, s'il survient une compagnie cela leur fera tort, à moins qu'on ne les mette à la tête ici, ce qui pourrait bien arriver vu leur réputation.

Nous n'avons point encore eu d'ouragan de cette saison-ci, nous avons éprouvée une longue sécheresse, qui n'a fini que dans ce mois-ci, il y a même quelques cantons de notre île qui n'ont point encore été arrosés, ce qui empêche la récolte du riz ici. Recevez mille compliments de Madame Céré qui vous est autant attachée que moi, adieu mon cher Legalles, le temps me presse de finir ce que je fais en vous embrassant de tout mon cœur et en vous assurant que je vous aime de même.

Céré

-----  
**Le 14 juillet 1775. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms Angers 612/50)

[... à propos de Poivre :] Ses ennemis de Paris ne sont rien en comparaison de celui qui est ici et qui va bientôt partir, M. Maillart notre intendant actuel. Sans raison et avant de connaître M. Poivre, il l'avait pris dans une aversion qui a été toujours en augmentant. Il n'a pas cessé un jour de mal parler de lui et il inonde le public de nos îles de mémoires et de libellés contre lui et s'apprête à commencer avec lui la plus sanglante guerre sitôt qu'il sera en France. Sa haine a encore accru par la lettre que le ministre vient d'écrire au sujet de Monplaisir, ce jardin du Roi, si riche au temps de M. Poivre, par laquelle il lui rince la cornette d'avoir négligé ce jardin renfermant des sources de richesses, c'est à dire les plants d'épicerie fines, qu'il avait aussi pris en aversion à cause de leur introducteur. Cette lettre l'a d'autant plus humilié qu'elle porte l'ordre de me remettre la direction de ce jardin, à moi indiqué par M. Poivre, et à qui il en avait fait fermer grossièrement la porte, comme celui le plus en état, dit le ministre, de suivre cette culture avec succès. Cette direction est devenue une source de difficultés et de chicanes que m'a faites l'Intendant, auxquelles j'ai résisté. Enfin cette guerre a fini de sa part, après avoir occasionné plus de 200 pages d'écrits, de lettres etc., par obéir aux ordres de ce ministre et par me laisser paisible directeur de ce pauvre jardin [...]

Je suis continuellement occupé à réparer le mal fait à ce jardin et depuis le 31 de mai que j'en ai pris la direction, j'y passe une partie de ma vie, le tout ad honores, ce qui m'en plaît le plus, parce que si on venait à me chiffonner, je n'en serais plus maître de m'en mêler plus. Il y a un ouvrage immense à faire à cet endroit pour remettre les choses comme elles doivent être.

Il y aurait folle prévention d'assurer que ces arbres rapporteront, mais il y a de la démence et quelque chose de pis, d'assurer positivement comme l'a fait et le fait encore M. Maillart qu'ils ne rapporteront pas. Il est fâcheux qu'on leur ait joué des tours perfides, malgré cela, s'il est permis d'augurer, je pense que mes soins ne seront peut-être pas infructueux. Le temps nous l'apprendra. [...]

-----



**Le 3 août 1776. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles. Réponse le 30.12. 1777. (Ms 612/52)**

Enfin, voilà donc, mon cher Legalles, une lettre de vous de 13 pages ! Elle est datée du 20 octobre 1775 et je l'ai reçue le 19 de l'autre mois, elle a comme vous voyez 9 mois passés. Grand merci, mon ami, de toutes les nouvelles que vous me donnez, celles qui m'ont fait le plus de plaisir sont, sans contredit, celles que vous me donnez de vous et de Monsieur votre père. J'ai reçu vos envois du 4 et du 6 avril et du 14 septembre 1774 et pas celle [sic] du 20 février 1775. Je n'ai pas reçu non plus l'envoi fait à M. de Gargas du système social et de la politique naturelle [le Bouseur, et de Jeanheurique], mais j'ai reçu tous les autres livres que vous avez eu la complaisance de m'envoyer. J'ai écrit à mon beau-frère pour m'informer de ces livres. Il me répondit l'année passée, ne les avoir point reçus et par sa dernière lettre, il me dit « Je ne sais pas par qui, ni comment M. Legalles vous a fait passer des livres, cela n'est pas venu à ma connaissance » Il a cependant reçu tous les autres envois, voyez mon ami, si cela est possible, qui vous en avez chargé à Paris. S'ils fussent parvenus à M. de Gargas, ils seraient sûrement ici il y a bon-temps, et faites moi le plaisir de lui demander le remboursement de tout ce que vous dépenserez pour moi, en attendant que la voie des lettres de change permette que je vous fasse passer à vous-même directement de l'argent.

Vous me demandez si Monsieur le Chevalier de Ternay m'a rendu mon rang ? Oui et lui-même m'a reçu le 11 novembre dernier major du quartier des Pamplemousses et je suis très content de lui, cet homme vraiment sage et que je vois partir avec bien du regret, qui est fort considéré en cour, me rendra service là-bas où il le pourra. Celui-là n'est point un marchand de paroles et je compte beaucoup sur lui pour plusieurs affaires qui m'intéressent beaucoup et auxquelles je reviendrai.

Je suis très tranquille sur le sort de M. Poivre, qui l'a été un peu trop sur le mien. Dieu veuille qu'il prenne enfin un parti à mon égard et aide M. de Ternay à obtenir ce qu'il va demander pour moi.

Du temps de M. Poivre, j'eus le malheur de prendre l'entreprise de la boucherie à sa sollicitation. J'achetai 1200 bêtes à cornes, chères, pour fournir au Roi à moindre valeur parce qu'il fallait que nos vaisseaux de guerre et nos troupes vivent. Je perdis 76 000 livres sur cette entreprise. M. Poivre partit sans avoir osé prendre sur lui de finir cette affaire livrée à son indigne successeur et à un tartuffe de contrôleur. Ils m'ont fait perdre vainement à solliciter au port, 8 mois et une semaine de mon temps, et ont fini par ne rien m'accorder. Maillart me disait à tout instant :

« - Comment M. Poivre a-t-il pu vous laisser dans cet embarras ?

« - Si j'y avais entraîné un galant homme, je lui aurais retiré et j'aurais eu le courage de prendre tout sur moi.

« - Comment après des lettres et des promesses aussi fortes de sa part a-t-il laissé son ami dans cette peine ? »

Il n'était pas le seul à faire ces réflexions-la, il m'offrit même de lui confier mes papiers, il aurait fallu une malle pour les contenir tous, tant on avait exigé de moi de comptes, mémoires, lettres et certificats, etc., pour les envoyer en France au ministre et pour s'employer pour moi. Il aurait peut-être réussi car tout ce qu'il a demandé, il l'a obtenu. Mais ne voyant en lui que l'ennemi bien déclaré de M. Poivre, je me figurais que sa proposition ne partait que de l'envie de trouver à mordre M. Poivre sur son administration, et tous les honnêtes gens attachés à M. Poivre pensèrent comme moi. Si bien que je remerciai, en lui disant que puisque lui qui avait tout pouvoir n'avait pas eu celui de déterminer cette affaire ici à ma satisfaction, il était à croire que le ministre ne l'arrangerait pas non plus. Je le quittai après les 15 ans accordés pour payer cette somme qu'en conscience je ne dois pas, pour rentrer à ma campagne pour ne plus approcher de lui.

Toute l'île a eu les yeux sur M. Poivre et sur moi pour cette affaire, toute l'île sait que M. Turgot a été ministre de la marine trois mois. Elle sait que c'est l'ami le plus chaud de M. Poivre, elle a remarquée qu'il n'a pas profité de ce bon moment pour parler pour moi et m'obtenir une quittance générale. [A] ce qu'on assure, sur sa simple parole, ce ministre ne lui aurait pas refusé. Toute l'île sait que M. Maillart m'a ôté toutes mes entreprises, tous les moyens de travailler, contraint d'envoyer 150 bêtes à cornes et 160 bœufs de charroi que j'avais avant cette entreprise pour aider à la fournir et à la finir, et

enfin que j'ai perdu plus de 50 mille écus, que j'ai été persécuté par le Maillart pour avoir toujours courageusement pris le parti de M. Poivre et soutenu ses œuvres, que mon plus grand crime aux yeux de Maillart était mon grand attachement pour son prédécesseur, mais on sait que M. Poivre n'a seulement pas eu le courage de dire un mot pour moi à M. Turgot et que je redois toujours cette somme au Roi.

M. Poivre qui m'écrivait les choses les plus fortes pour que je pris le même soin des arbres à épicerie, qui, me détournant d'aller en France pour cette affaire de la boucherie, me disait d'attendre la réussite des arbres à épicerie parce que j'aurais alors des services importants à citer, apprend que le Maillart (qui ne l'avait fait que pour persifler le pauvre défunt Provost) a confié le jardin du Roi à Provost et celui-ci aux mêmes mains barbares qui y faisaient périr tout, m'écrit l'année dernière que les choses sont bien de même, que Provost commissaire soutiendrait bien le jardin devant Maillart et que je continue à l'aider lui Provost qui tremblait, mourait de peur et n'était plus un homme devant le Maillart, et qui n'a pas même osé venir me voir pendant les 7 mois et demi qu'il a été directeur du jardin et voit en un mot ce moyen si grand à ses yeux de mériter en cour. Echappé de mes mains avec le sang-froid que je vous dis là, je n'ai pu m'empêcher de lui en faire des reproches, qui n'aboutiront à rien, car il n'a jamais eu la force de soutenir et de parler pour ses meilleurs amis, voilà son caractère, et qu'il n'ignore pas qu'on lui a reproché cent fois.

Il m'écrit du 21 janvier dernier revenant d'un voyage de Paris, une lettre de 16 pages toutes de sa main, me découvre tout ce que le Maillart a écrit contre lui, contre moi, contre les Épicerie, la cabale des bureaux contre ces malheureux arbres, le peu de disposition du ministre à les soutenir, me fait entrevoir que Maillart pourrait réussir de me faire ôter la direction du jardin, me donne une marche à suivre pour mes lettres au ministre, me dit de lui écrire que pour annoncer mes envois ou la fructification des arbres etc.

Alors il ignorait encore la floraison des muscadiers et les 4 clous jetés par un giroflier. Je viens de lui envoyer la suite de mes journaux de culture du jardin du Roi et copie de ma plus récente lettre au ministre par laquelle je lui annonce la fructification de 13 girofliers. Cette nouvelle lui fera le plus sensible plaisir et lui remuera peut-être les entrailles en ma faveur. Je n'ai encore reçu aucune réponse du ministre à toutes mes lettres que j'ai prié M. Michel de lui présenter et suivant ce que me marque M. Poivre, je me suis fié là au renard mais je ne m'en doutais pas, d'ailleurs le ministre n'écrit même pas à nos chefs et ne fait que signer les ordres, aussi je ne m'attends pas à recevoir de réponse de lui.

La chose n'est donc plus douteuse, un seul giroflier nous donnera au moins mille clous et sous 2 mois je compte en grande cérémonie, afin que les incrédules n'en prétendent cause d'ignorance, faire cueillir à M. le Chevalier de Ternay, et en présence de son successeur et autres témoins notables, les premiers clous français bien à leur point. Il partira à la fin de l'année et les présentera au Roi et à qui il voudra. Un autre eut été les porter lui-même, mais j'aime mieux continuer ce que j'ai commencé jusque à amen. Le ministre pense que cela fera ici qu'un objet de simple curiosité, mais je veux lui prouver, s'il m'en laisse les moyens, comme je le lui marque à lui même, que dans 10 ans nous pourrions avoir ici 10 mille muscadiers et gérofliers, tous en rapport, ce dernier-ci selon ce que je vois ne doit pas donner 2400 livres pesant comme le dit Valentin, ni 2 livres comme l'écrit Raynal, mais il est sûr qu'il doit donner beaucoup.

Je ne laisse pas ignorer au ministre que j'ai chez moi un cacaoyer âgé de 4 ans au plus qui, malgré qu'il ait été coupé 2 fois au raz de terre par les rats, a présentement 23 gousses nouées depuis 3 mois, qu'il nous sera très facile de multiplier cet arbre ainsi que le santal citrin, le sapan, le campêche, et tant d'autres dont la production forme réellement un objet de commerce. Je souhaite de tout mon cœur que ce que je lui écris lui fasse ouvrir les yeux sur cette colonie-ci, que cela lui donne l'envie de la connaître mieux afin qu'il dresse ses buralistes qu'on dit tous fort ignorants de la besogne qu'ils ont à faire. [...]

Vous serez, mon ami, un des premiers à qui j'enverrai quelques clous de girofle, vous les prendrez sous votre protection, prouvez qu'ils valent ceux des Moluques et, par une feuille imprimée que vous, ferez distribuer dans Paris et dont vous m'en enverrez bon nombre, vous direz que cet Aublet et tous ceux qui pensent comme lui ne sont que des ignorants très sots. Vous mettrez en tête : **Lettre à**

*tous les Anti-Épiciers présents et absents* et ferez un petit historique de toutes les contrariétés qu'ont éprouvées ces pauvres épiceries. Votre feuille finie, vous l'enverrez à M. Poivre pour qu'il voit si vous ne vous trompez pas sur quelque point, ensuite vite à l'impression, pardieu mon ami, faites cela pour moi et le Sieur notre ami M. Poivre, car lui il ne le ferait jamais. Adieu, mon cher Le Galles, je finis en vous aimant et en vous embrassant de tout mon cœur.

Céré

---

**Le 23 juillet 1778 à Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles (Angers 612 / 60)**

Depuis votre lettre du 18 décembre 1776, mon cher Le Galles, je n'en n'ai pas reçu de vous, tandis qu'il en est parti de moi pour vous une d'août 1776, une d'août 1777, une de décembre 1777 avec toute l'affaire de l'homme aux 4000 livres. Cette négligence, cette paresse, mon ami, à me donner de vos chères nouvelles me fait trembler pour l'avenir et pour le service que j'attends de votre amitié et que je vais vous demander par cette lettre.

M. Poivre par sa lettre du 1er novembre 1777 me dit que vous étiez à Nantes à travailler à un bon établissement, Dieu veuille qu'il se soit fait et que vous soyez heureux, comme vous méritez de l'être. J'en apprendrai la nouvelle avec d'autant plus de satisfaction qu'il y a longtemps que je vous prêchais de vous marier. M. Poivre ne m'a pas laissé ignorer non plus que vous aviez eu la complaisance de faire insérer dans les papiers publics de France, notre cueillette de clous de girofle rapportée dans nos Affiches de l'Isle de France. Cette attention prouve votre constante amitié pour moi, me pénètre, aussi je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne suis pas peu fier de voir mon nom figurer à coté de celui du célèbre M. Poivre.

Le jardin du Roi prend toujours tout mon temps aussi récompense-t-il mes soins et complète-t-il le triomphe de M. Poivre. Il y a sur un muscadier six muscades nouées depuis la fin de février, grosses présentement comme des œufs de poule que nous cueillerons mûres à la fin de novembre, 30 girofliers sont chargés de clous, un seul aura plus de mille panicules ou bouquets de clous récoltables sous 2 mois d'ici. Vous voyez que cet arbre est destiné par la nature à être aussi abondant que riche. Le jardin du Roi contient déjà plus de 500 girofliers créoles plus forts et vigoureux à 2 mois que ceux provenus des premières baies qu'ont données ces arbres qui ne valaient rien, il contient aussi de jeunes ravensaras créoles, cet arbre à épicerie de Madagascar. Tout y prospère et fait à merveille et fait de cet endroit le lieu le plus riche, le plus curieux, le plus intéressant de notre petit globe. Nos chefs actuels M. le Chevalier de La Brillanne et Foucault ont fait la paix avec le jardin et son jardinier et, grâce à Dieu, depuis le départ de M. Maillart je puis suivre ma besogne avec autant d'agrément que de tranquillité.

On a selon les apparences trompé l'espérance de M. le Chevalier de Ternay, de M. Bertin et de M. Poivre au sujet de la grâce, qu'on s'était proposé de me faire. En premier lieu on leur avait promis qu'on me remettrait la moitié de ma dette au Roi (35.000 livres) et qu'on me ferait un traitement annuel de 5.000 livres, c'eut été bien comme cela et les Français auraient prouvé qu'ils savaient récompenser, mais point, on me donne un traitement annuel de 4.000 livres à commencer du premier de juin 1775 à retenir sur mon injuste dette envers le Roi de 71.000 livres, de sorte que je ne saurais jouir de cette pension que dans 15 ans et que j'aurais été 18 ans à sacrifier absolument tout mon temps, à négliger le bien de ma femme et de mes enfants, pour ne jouir peut-être jamais de ce prétendu bienfait du Roi. Suivant mon état militaire, je n'aurais pu être payé à moins par année en m'employant dans le service de la place. Voilà donc comme est cette grâce de la cour dont il faut que je paraisse encore très content, à la bonne heure, cela ne me coûtera rien On ne m'eut rien donné ou accordé que mon dessein n'en était pas moins de travailler jusqu'à ce que j'eus pu montrer un petit muscadier créole de notre île et l'époque n'en était plus éloignée que d'un an à peu près.

Je sais que Maillart et ses amis dans le bureau du ministre ont gâté tout le bien qu'on voulait me faire aussi je ne me plains pas et attends tranquillement tout ce qu'on pourra décider en dernier ressort sur la manière de me récompenser. Si je n'avais dû au Roi, je demande quel sort m'aurait-on fait ? Celui peut-être de m'accorder une pension très modique, cela se peut, ainsi je ne dis plus mot.

Voici, mon ami, le service que je vous demande, mon fils aura en mai 1779 ses 15 ans, M. de Gargas m'écrit qu'à 16 il faudra qu'il quitte l'école royale et militaire de Tiron. Il me conseille de vous l'adresser ou à M. le comte de La Morlière, lieutenant général à Paris qui ci-devant m'a offert de s'en charger et de le placer à Luciennes<sup>1</sup> dans une pension qu'il protège, parce que lui mon beau-frère devenu trop valétudinaire et ne pouvant entretenir de correspondance, ne peut guère plus se mêler de rien, mon dessein a toujours été de faire passer quelque temps à Paris à mon fils, mais je suis embarrassé de savoir, si en vous établissant, vous êtes retourné à Paris, et si de son côté M. de La Morlière est à Luciennes où il fait d'ordinaire sa demeure, de sorte que j'ai prié mon beau-frère de vous écrire, de vous envoyer mon fils, que vous présenteriez à M. de la Morlière en lui offrant de s'en charger ou sinon que vous en feriez votre affaire, en me proposant cependant de vous écrire à vous-même comme je le fais ainsi qu'à M. de la Morlière. Vous jugez bien que si j'avais eu de vos nouvelles et de celles de M. de la Morlière qui ne m'a pas écrit depuis 2 ans, je saurais tout de suite quel parti prendre, mais n'en n'ayant point eu, cela m'arrête dans tout plein de choses que je vous aurais dit à cet égard-là.

Enfin, mon ami, si vous êtes à Paris, si mon beau-frère vous envoie mon fils, rendez-moi le service quand vous l'aurez eu quelques jours entre les mains de faire le voyage de Luciennes et de le présenter au Comte de la Morlière et de décider avec lui où vous placerez cet enfant ou à Luciennes ou à Paris jusqu'à ce qu'il ait l'âge d'entrer au service ce qui ne doit pas tarder et de manière qu'il ne dépasse pas plus de 1.000 à 1.200 livres par an, n'ayant pas le moyen de faire plus pour lui dans ce moment-ci.

Mon fils m'ayant marqué désirer d'être marin, je demande au ministre qu'il m'accorde la grâce de le placer garde de la marine, je demande la même chose à M. Bertin, je prie M. Poivre de m'aider en cela de son crédit, je dis la même chose au Comte de la Morlière et à Monsieur le Chevalier de Ternay, mais l'y placeront-ils ? En auront-ils la volonté ou le pouvoir ?

S'il faut des preuves de noblesse pour cela, je n'en ai aucune, ma grand mère du côté de mon père ayant été incendiée et ayant péri par le feu à Paris, on ne sauva pour tout papier qu'un lambeau de notre généalogie commençant par Lambert Céré qui suivit la guerre, qui fut gouverneur du château de Tours sous Charles 7 dont il fut connu par ses belles actions, qui perdit un œil à la guerre d'un coup d'arquebuse, qui épousa Anne de Luçon et qui mourut en 1435. Il laissa un fils Hector Céré qui ne succéda pas au gouvernement de son père mais qui fut maire de la ville de Tours et très puissant en biens, qui épousa Marie de Lausac d'Amboise, fille de George de Lausac écuyer supérieur de la tours, de laquelle il eut 2 enfants, savoir Jean et François Céré.

Le dit Jean Céré fils du dit Hector Céré épousa Louise Durand de la ville de Tours, de laquelle il eut 4 enfants, 2 filles et 2 garçons et mourut chef des gobelets chez le roi François 1er, après celui-ci sa charge passa à un de ses fils Pierre Céré, etc. D'où sortait ce Lambert Céré ? C'est ce que ne sais pas et que je ne saurai vraisemblablement jamais. Mon fils parvenu à un certain âge pourra faire ses perquisitions là, mais quant à moi je ne suis pas à lieu de cela ni je n'en ai les moyens dans ce moment-ci. Ma mère, cousine de mon père, était une Mantelet Le Camus et proche parent du Président de Fourcy. Voilà mon ami tout ce que je sais de mon origine, nos armes sont les mêmes que celles de M. de Sergeant, de son vivant chef des bureaux de la guerre, beau-père de M. de la Morlière et mon oncle à la mode de Bretagne. J'aurais, je l'avoue, le plus cuisant chagrin, si par suite d'incendie, de malheur et d'expatriation, car il y a 50 ans que nous sommes transplantés ici, mon père étant passé en 1728 capitaine du port à Pondichéry, mon fils ne commençait pas en qualité de garde marine à servir le Roi, parce qu'aussi bien, toute autre manière d'y entrer ou d'y servir ne me conviendrait pas, et que j'aimerais mieux le faire revenir pour labourer la terre avec moi.

En conséquence de tout ce que je vous marque à l'égard de mon fils, je vais, mon ami, incessamment vous adresser de l'argent pour cela faire. Peut-être aurai-je au premier moment de vos nouvelles et apprendrai-je si vous êtes à Nantes ou à Paris, ce qui me tarde bien de savoir comme vous voyez par plus d'une raison tant par rapport à vous qu'à moi.

---

<sup>1</sup> Luciennes / Lucienne : idem Louveciennes / Louvecienne (où fut construit le pavillon dit *de Lucienne* pour la Dubarry, maîtresse de Louis XV)

Adieux, mon cher ami, recevez les amitiés de Mme Céré, mes respects à Madame Le Galle si vous êtes marié, et demandez lui une part dans son amitié pour moi. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Céré

---

**Le 28 février 1779 à Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles (Angers 612 / 63)**

Je n'ai pu mon cher Legalles, avant ce moment-ci par des empêchements sérieux pour moi, répondre qu'en courant à votre lettre du 30 novembre 1777, que j'ai reçue, le 24 novembre dernier ; c'est la plus fraîche que j'aie de vous à mon grand regret. [...]

J'ai enfin reçu depuis peu une lettre de M. Poivre d'avril 1778, et je viens de lui répondre très amplement. Il sortait d'être on ne peut plus mal de la goutte et de la dysenterie et il n'était pas encore guéri. Il me marque qu'il y a encore à Paris des incrédules et des aboyeurs contre la réussite de la culture des épicerie fines, ils seront confondus tôt ou tard. Il est venu plus de 5.000 personnes au jardin du Roi dont beaucoup ont été de vos cotés, qui toutes peuvent attester que cette réussite n'est plus un conte. Nous venons de récolter 160 mille clous à peu [près] 17 livres d'épicerie que nous ont données 30 arbres encore fort jeunes et il reste des milliers de baies sur les arbres pour servir à leur multiplication. [...]

A la fin M. Berlin recevra des gouramis, j'en remettrai à tous les capitaines de vaisseau, et je lui en donnerai avis. J'en ai remis 8 à M. de la Nuguy Tromelin, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette *La Dauphine*, et j'en ai donné avis à M. Bertin. Je vais en remettre 12 pour M. de Sartine et 12 pour M. Bertin au capitaine Jotet, commandant le vaisseau-ci, et je leur en donnerai avis. J'ai heureusement trouvé la manière d'avoir toujours sous la main de ces poissons, petits et transportables, j'en ai même déjà 1.300 de réunis à cette intention, j'en enverrai tant et tant que bientôt vous en aurez tous quelques uns. La seule difficulté est le soin d'ici chez vous autres, et jusqu'à présent tous mes envois que j'ai commencé il y a longtemps, n'ont point été plus loin que le cap de Bonne Espérance et le tout faute de soins. Si M. Rivereau passe ici, je n'oublierai pas de lui offrir de ces poissons pour vous nommément. Depuis son retour en France, M. Poivre m'en demandait pour M. Bertin, mais M. Jacques<sup>2</sup> n'a jamais daigné m'aider en cela vis à vis des capitaines de vaisseau qu'il faudrait que j'aie chercher au lieu que ces bonnes gens ne refusent jamais rien de ce genre à un intendant. [...]

A tout hasard je vais vous adresser quelques clous de girofle français pour remettre à Monsieur le Curé de St Louis, remerciez-le bien d'avoir eu le courage de soutenir nos épicerie, la vérité enfin contre un duc d'Aiguillon, je voudrais pouvoir transporter cet incrédule-ci pour le plaisir de l'être un moment à Monplaisir, il y trouverait de quoi l'étonner à chaque pas quelque éclairé qu'il puisse être. Il viendra un temps où je pourrai, je l'espère, envoyer de vraies noix muscades aromatiques, j'appelle vraies, les nôtres, parce que toutes celles que nous vendent les Hollandais des Moluques, ne sont point des noix, mais des ambrions de noix récoltées avant terme et 3 et 4 mois avant qu'elles soient venues à toute leur grosseur, c'est ce que je crois avoir développé dans un mémoire envoyé au ministre il y a un an.

Nous avons 3 muscadiers et ils ne sont que des enfants, venus des noix plantées par M. Poivre en 1772, nouvellement en rapport, j'en donne la nouvelle au ministre. Les noix qu'il va recevoir proviennent d'un arbre de 1770. Il n'y a dans tout le jardin du Roi que 9 muscadiers femelles aromatiques et plus de 30 mâles. Chez moi, sur 18 arbres, je n'ai qu'une femelle, il en est à peu près de même partout, je crois avoir trouvé la raison de ce grand nombre de mâles contre les femelles, et je l'ai rapporte dans le mémoire au ministre ! Aucun auteur, jamais les Hollandais, n'avaient connu cette différence de sexe dans les arbres et M. Maillart a osé me contester cette découverte. Sur des fleurs qui me sont venues des îles Seychelles où M de Boynes a eu la maladresse d'introduire des muscadiers et des girofliers, il

---

<sup>2</sup> Jacques Maillart-Dumesle, intendant.

se trouve qu'ils y ont mâles et femelles muscadiers. A Cayenne ils n'ont qu'un muscadier, donc il sera stérile. Ces arbres n'ont encore rien dit à l'île Bourbon mais les girofliers y rapportent. [...]

Céré.

P. S. Ce vaisseau vous porte 100 clous, 1000 pour M. de Sartine, 100 pour M. Poivre, 200 pour M. Bertin, 100 pour M. de Gargas cueillis exprès pour montre, du 3ème rapport des arbres de 1778 à 1779.

---

**Le 25 septembre 1781. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/73)

[...] J'envois à M. Poivre la lettre de M. de Sartine à M. Foucault, par laquelle il accorde le remise de ma dette au Roi de 52.000 livres et me fait un traitement de 2.000 livres par an.

M. Bertin s'était aussi fortement employé pour cela ainsi que pour faire augmenter les forces attachées au jardin du Roi, mais Monsieur le Marquis de Castries écrit ici et dit que c'est d'après l'avis de M. Poivre qu'il ordonne cette augmentation, ce n'est pas chose encore faite, à cause des circonstances où nous nous trouvons, qui sont telles que le Roi achète même à présent 600 cafres pour ses besoins, mais cela viendra. [...]

---

**Le 2 mars 1784. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/87)

[...] Sonnerat était annoncé ici avec sa femme, il nous a envoyé, à M. de Cossigny et à moi, le prospectus de son ouvrage. Il aurait bien dû nous adresser l'ouvrage même, il n'y en a pas un seul exemplaire ici, et il y perd plus que nous. Je ne m'imaginai pas qu'il fût possible d'être mécontent ou qu'on pût jamais se brouiller avec un homme tel que M. de Buffon. Cela prouve que les plus grands hommes sont sujets à des faiblesses tout comme les autres, Le Gentil que j'ai connu à Paris et ici, en voulait à M. Poivre ! En voilà la première nouvelle.[...]

Vous aurez sûrement fait grand plaisir à M. Poivre de l'aller voir à Lyon, je voudrais bien n'être qu'à 2 ou 300 lieues de lui, je regarderais cela comme une bagatelle et j'irai bien vite le voir. Que de choses nous aurions à nous dire ! S'il veut donner sa fille Mademoiselle de l'Isle de France à mon fils, il nous fera grand plaisir et j'enverrai Céré épouser et nous ramener sa fille. L'idée en est venue à Madame Poivre, elle m'a tant plu, que je prends plaisir à penser que c'est chose qui peut très bien se faire, mon fils ne demanderait pas mieux aussi et toute la famille a applaudi à ce mariage encore en herbe. Céré aura 20 ans le 18 mai prochain, pour propager autant qu'il dépendrait de moi, le nom de M. Poivre ici, mon fils joindrait son nom au sien. Je lui écris tout cela et je désire bien qu'ils voient cet établissement du même œil que moi. [...]

---

**Le 3 novembre 1784. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/90)

[...] Je suis né le 20 août 1738, quel âge juste avez-vous ? il ne doit pas avoir grande différence entre nous.

Vous avez quitté les affaires, et vous étiez au 21 février dernier date de votre lettre dans l'intention d'aller passer quelque temps avec M. Poivre. C'est sans doute la proximité qui vous fait lui donner la préférence sur moi, mais mon ami, dans un vaisseau bon voilier, et dans la saison convenable, c'est un jeu de venir jusqu'ici. Je marque à M. Poivre que je désirerais bien qu'il vous prit l'envie de venir embrasser un ami de 34 ans, qu'il doit vous en rester peu de cette antiquité, qu'il vous en reste à connaître ce climat-ci, la mer, et que vous auriez ensuite de quoi philosopher amplement le reste de vos jours, que j'ai déjà voulu plus d'une fois, vous faire faire cette partie sans y réussir, que si vous veniez, je vous ramènerais peut-être moi-même à Paris où je resterais un hiver. [...]

Je tiens enfin du 22 octobre le portrait du cher M. Poivre, portrait après lequel je soupirais depuis si longtemps, j'en suis bien dédommagé par la ressemblance frappante de lui au sujet, il a été fait de main de maître. L'arrivée de ce portrait a fait grande sensation ici et surtout dans notre pourtour. Il fallait voir ma femme considérant ce portrait, il fallait voir et entendre tous nos bonnes gens, c'est à

dire nos noirs, ne voulant pas me servir du mot d'esclaves à leur égard, ils le sont, mon ami, infiniment moins de nous qu'un de vous dans votre Europe. Venez vous en convaincre pour aller ensuite redresser les sots, les Sonnerat, les St Pierre, etc.... etc.

Balyon m'a fait copier et envoyer les articles-nouvelles ayant recours à lui comme vous me l'aviez conseillé. Je ne vois personne qui rende un compte comme vous et d'une manière aussi précise des situations, des frénésies politiques, financières, et des sottises de tous les êtres qui manient nos affaires, notre monarchie, leur façon de faire qu'il nous importe toujours infiniment de savoir, parce que d'après, nous jugeons mieux ce qui peut et doit nous arriver. Mais mon ami, n'écrivez pas tout à Balyon, ou prenez le parti de faire à part, une feuille où vous ne traiterez que des nouvelles et que nous nous ferons passer, cela vaudrait beaucoup mieux comme cela. Cet extrait envoyé par Balyon a fait d'autant plus de plaisir ici que mes gendres connaissent tous les personnages dont vous parlez. [...]

---

**Le 13 octobre 1785. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/96)

[...] M. et Mme Poivre refusent le mariage d'Isle de France avec Auguste Céré car ils ne veulent pas que leur fille s'éloigne d'eux.

---

**Le 5 juin 1786. Lettre de M. Céré aux administrateurs de l'île.**

[ « *Lettres du Jardin de l'Isle de France* » vol. V f 55, cité par M. Ly-Tio-Fane, *Mauritius and ...* doc 38.]

MM. les Chefs

Le 5 juin 1786

Messieurs,

Vous avez paru désirer que je remette sous vos yeux, le nom des personnes qui se sont montrées empressées de participer aux bienfaits que Sa Majesté répand, annuellement, dans nos îles, par le moyen des pépinières d'arbres riches ou intéressants qu'il veut bien faire entretenir pour leur prospérité. Vous avez désiré de connaître aussi plus particulièrement le progrès des arbres à épiceries et ce que l'Etat doit attendre de leur multiplication. Pour remplir vos intentions, j'ai l'honneur de vous adresser, Messieurs, le nom des habitants qui sont venus chercher et auxquels ont été délivrés les 10 416 girofliers et les 44 muscadiers qui existaient dans les pépinières en août 1785, et l'état de la distribution des fruits ou baies de giroflier propres à leur reproduction qui vient de leur être faite.

Permettes-moi de vous observer, Messieurs qu'ils ont montré de l'empressement pour avoir des plants soit de muscadier, soit de giroflier. Plusieurs d'entre eux sont venus ou ont envoyé chercher jusqu'à 500 et plus de ces derniers, ce qui n'a pu se faire de leur part sans beaucoup de frais, et leur zèle particulier mérite non seulement des éloges mais des préférences pour la suite. Mais à mon grand étonnement, (puisque'il est plus commode d'avoir sa pépinière chez soi par toutes sortes de raisons) ce zèle ne s'est pas soutenu et ils n'ont eu, à bien dire, que de l'indifférence pour les antofles ou baies de giroflier.

MM. les habitants étaient cependant prévenus dès le mois d'août dernier que le Jardin du Roi en aurait beaucoup à délivrer cette année-ci, et qu'il ne pourrait plus s'occuper aussi essentiellement de cet arbre. Ils ont été avertis en février une seconde fois que la distribution des dits fruits commencerait au 24 de ce même mois. J'avais estimé leur nombre à 40 000 et je craignais avec cette quantité, de ne pouvoir pas remplir toutes les demandes qui en seraient faites. Mais je n'ai pas vu sans surprise et sans peine qu'ils avaient été si peu recherchés, que je m'en suis trouvé plusieurs fois fort embarrassé.

Il n'était pas possible de les planter tous au Jardin du Roi, son étendue n'aurait pas suffi, et quand je l'aurais entrepris, cela n'aurait pu avoir lieu qu'en faisant un tort irréparable à quantité d'autres objets qui demandent des soins journaliers. Heureusement que le zèle de MM. les habitants de l'île de Bourbon m'étant connu, j'ai pu leur en faire passer plus que je n'aurais osé l'espérer par la grande abondance dont a été la récolte des baies. J'ai pris ce parti, Messieurs, d'après votre agrément, chaque fois qu'il y a eu engorgement de ces fruits et qu'ils couraient le risque d'être perdus s'ils n'étaient mis incessamment en terre, la baie de giroflier ne pouvant se conserver fraîche ou en état de germination plus de 5 à 6 jours.

Il aurait fallu au moins 5 barriques pour contenir les 86 025 baies produites par les 200 girofliers que j'ai laissé en donner, et pour pouvoir leur faire passer les mers avec sûreté.

Nous devons s'ils n'éprouvent point d'événements, espérer un nombre plus considérable encore de baies des 536 girofliers de mes plantations, présentant actuellement des clous naissants, pour les mois de février, mars, avril, et mai de 1787, et que je laisserai encore porter leurs fruits. Mais je vous demande d'avance, Messieurs, votre approbation pour faire toutes les dispositions nécessaires pour que cette abondance de fruits ne me cause plus le même embarras, les mêmes inquiétudes, et pour pouvoir être toujours à même de faire passer à l'île de Bourbon, quand on ne viendra pas les chercher, et quand je craindrai que les précieuses semences ne se gâtent.

Il a fallu se hâter de délivrer les 10 416 girofliers de l'année dernière pour profiter du terrain qu'ils occupaient dans les pépinières, et qu'ils fissent place aux nouvelles baies que nous venons de planter. Aux époques de leur livraison, ils étaient âgés depuis 4 jusqu'à 6 et 7 mois, et un noir pouvait en porter de 3 à 4 dans un panier. Mais comme je me suis aperçu qu'on demandait de préférence les plants des années précédentes et dont un seul faisait la charge d'un noir et de ceux de 2 pour un seul homme, et que les maîtres par leurs lettres témoignaient généralement une espèce d'indifférence pour ces jeunes plants d'un transport cependant plus facile (un cultivateur zélé de ce quartier en a pris 600 et sur ce nombre, il n'en a perdu que le douzième) j'ose espérer, Messieurs, que vous ne désapprouverez pas le parti que je prends de ne faire la livraison des jeunes plants des baies de cette année qu'à l'époque des prochaines baies en février, mars, avril et mai de l'année 1787. Ils auront alors un an et plus. Ils en seront plus forts, supporteront mieux le trajet d'ici chez les divers habitants qui en enverront chercher ; ils souffriront moins de leur transplantation, le temps se trouvant être la saison des pluies, et ils seront alors de l'âge et de la force qu'un noir n'en pourra porter que deux.

Les pépinières du Roi en seront donc occupées jusqu'à cette époque, qui se trouvera aussi être celle de la maturité des baies et de leur heureuse abondance. Le retardement de livraison fera que si l'ardeur pour les plants est encore la même, comme je me plais à le penser, tandis que les pépinières s'en dégarniront, elles seront au même moment repeuplées des baies qui tomberont des arbres.

S'il ne survient point de dérangement dans notre heureux climat, Le nombre de baies que nous pourrions attendre au commencement de 1787 doit monter à plus de cent cinquante mille. Il serait bien à désirer que Messieurs les Colons ouvrant enfin les yeux, se disposassent de manière qu'en envoyant chercher des plants, leurs noirs leur portent en même temps une bonne quantité de fruits qu'ils mettraient en pépinière chez eux et que je ne me trouve pas obligé de faire en 1787 une cueillette en règle de clous de girofle marchands ou de calices de baies regardés comme épicerie. Je considère cet objet dans le moment, comme fort peu de chose en comparaison de la multiplication des plants dans cette Colonie. Mais je serais forcé de la négliger pour ne pas perdre l'un et l'autre.

M. Poivre que nous avons eu le malheur de perdre à Lyon le 6 janvier dernier, n'aurait pas appris sans ressentir la plus grande satisfaction cette abondance heureuse du giroflier, mais aussi combien n'eut-il pas été touché de l'indifférence des habitants, s'il avait été dans le cas de lire cette lettre ?

Nous ne pouvons mieux honorer sa mémoire qu'en multipliant de plus en plus les divers objets d'exportation qu'il a introduit ici et qui doivent le rendre cher non seulement à ces îles, mais encore à celles de Cayenne, de St Domingue, de la Martinique, etc. Car où le Jardin qu'il a formé à l'Isle de France n'a t-il pas déjà fait passer des fruits rassemblés par sa prévoyance, et des preuves de son amour patriotique ?

Je suis avec respect.

Copie. Signé Céré

---

**Avril 1787. Céré à Galles à Paris.** (Manuscrit Angers 612/125)

Nouvelles,

[...] Le petit vaisseau portugais venant de la Chine nous apprend que M. D'Entrecasteaux y est arrivé ainsi que sa corvette *la Subtile*, sans fâcheux événement. Il a mouillé à Macao le 5 février et y a trouvé



M. de La Pérouse avec ses vaisseaux *l'Astrolabe* et *la Boussole*. La flûte *le Marquis de Castries* y était aussi. Il est assez remarquable que 5 vaisseaux du Roi se soient trouvés ensemble à la Chine.

M. de La Pérouse en est parti le 7 février pour tenter de nouveau le passage du nord qu'il n'avait pas encore trouvé. Nous avons appris la perte de deux de ses bateaux dans lesquels ont péri 5 de ses officiers dont les deux fils de M. de La Borde. Celui de M. Boutin a été sauvé d'une manière miraculeuse sur une petite nacelle. [...]

---

**Le 23 août 1787. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Angers Ms 612/129)

[...] Je viens de reprendre ma correspondance avec Madame Poivre et désormais je lui écrirai souvent, mais je prévois qu'il ne me sera pas possible de discourir avec elle comme je le faisais avec son cher mari sur le jardin du Roi et quantité d'objets qui l'ennuieraient probablement. Je vous aurais, mon ami, la plus grande obligation si vous me faites passer tout ce qui pourra s'imprimer des ouvrages de mon célèbre ami, j'avais son voyage et on me l'a égaré. [...]

L'énergumène que vous appelez M. de Cossigny, mon ami depuis très longtemps, qui a toutes sortes d'excellentes qualités, viens de se brouiller avec moi. Il se tue par des remèdes qu'il s'administre tout seul, il a pensé mourir en dernier lieu pour avoir joué à ce jeu là, je l'ai prêché, il a pris depuis, le parti de me bouder, me boude et me boudera probablement le reste de sa vie, car tel est son caractère. Sa conduite à mon égard a étonné toute l'île. [...]

---

**Le 22 novembre 1787. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Angers Ms 612/124)

[...] Ci-joint une feuille donnant des nouvelles de M. de Lapérouse venant de Chine. Je reçois une lettre d'un botaniste de cette expédition m'envoyant des plants. J'en ai reçu aussi du frère de Boutin, lieutenant de vaisseau, chevalier de St Louis aussi sur ces vaisseaux. [...]

---

**Le 12 janvier 1788. Paris, le chevalier de Lamarck à M. Céré** (Angers Ms 612/108)

C'est ce que j'ai fait connaître tant que j'ai pu dans ce pays-ci pour contrebalancer et même effacer les fausses impressions de quelques envieux qui ont fait tous les efforts possibles auprès de M. le Maréchal de Castries pour faire supprimer le jardin du Roi de l'Isle de France. Vous verrez en outre qu'à l'article giroflier dans mon dictionnaire universel de botanique pour l'encyclopédie, j'ai taché de lever tous les doutes à ce sujet, et que j'y ai cité avec soins vos observations. Je vous engagerai à faire quelque chose pour la Botanique dans vos moments de loisir. Votre île et surtout le jardin qu'heureusement on a confié à vos soins contiennent des végétaux qui sont nullement connus, et tant d'arbres intéressants qui ne sont pas mentionnés dans les ouvrages des Botanistes, que vous pourriez sans vous donner presque aucune peine nous en procurer les connaissances

---

**Le 8 juin 1788. Au château de Rambouillet, M. l'abbé Tessier à M. Céré. Extrait** (Ms 612/ ?)

Monsieur le chevalier de La Marck a lu à une séance particulière de l'académie, un mémoire sur le genre du muscadier dont il décrit les espèces, il vous y donne la découverte de l'unisexualité de cet arbre et vous rend hommage. Dans une séance publique, afin de fixer l'attention du gouvernement, j'ai lu un mémoire sur le progrès des épiceries dans nos colonies [...] M. Galles, votre ami y était, Madame Poivre et ses demoiselles s'y sont trouvées, elles ont paru touchées de tout ce que je disais de M. Poivre et de vous, car je vous ai bien rendu justice.

---

**Le 9 août 1788. A Belle Eau, Isle de France, M. Céré à Madame Poivre.** (Angers Ms 612/148)

Votre lettre, Madame et chère voisine, du 22 janvier dernier m'est parvenue le 28 de l'autre mois. Je viens de fermer le numéro précédent pour vous, et de l'expédier par le vaisseau *l'Actif* qui part aujourd'hui pour Bourbon où une corvette ira sous deux ou trois jours lui porter les paquets de messieurs

les chefs, et c'est par cette corvette que j'espère vous faire parvenir cette lettre et celles que je compte écrire à Messieurs Legalles et Aubert relativement à mon fils.

L'incertitude, ma chère voisine, si vous resterez à Paris, si M. Legalles ne s'en absentera pas, m'embarrasse beaucoup, mais en tout état de cause, je vais m'en entretenir avec vous.

Mon fils, ma chère voisine, a été bien heureux de vous avoir trouvé à Paris, et je vous en remercie un million de fois de toutes vos bontés et de vos soins vraiment maternels pour lui. Vos lettres où vous avez la bonté, M. Legalles et vous, de nous instruire en détail de tout le tripotage survenu par Mesdames Brunel et Laroche ont mis Madame Céré et moi dans une belle colère, ainsi que leur extravagance de disputer à mon cousin des droits sur son neveu. Madame Céré vient d'écrire à Madame Brunel et la prie de ne plus se mêler de son fils ni pour son éducation, ni pour sa pension. J'espère que l'arrivée de M. Brunel à Paris aura redressé toutes leurs idées à cet égard. On dit le petit La Roche un enfant absolument perdu de hauteur de vanité, et dénotant devoir être un mauvais sujet. Jugez combien il serait dangereux qu'un enfant né aussi bon que Belle Eau, hantât à un âge si tendre un cousin de cette étoffe ! M. Boutin fils, capitaine en remplacement d'un régiment de France, arrive ici le 26 juillet, qui a quitté Paris le 2 mai, qui a vu Belle Eau, nous assure que déjà il n'était plus chez le chevalier Paulet, mais dans une autre pension tenue par un M. Duverger à ce qu'il paraît. Si c'est vous, ma chère voisine, qui avez choisi cette pension, je ne suis plus inquiet, à moins que vous n'ayez eu trop de complaisances pour les prétendues frayeurs de Mesdames Brunel et Laroche. M. Boutin en quittant Paris, a chargé M. James sous la direction de son père, de l'éducation de son beau-frère, et il y a toute apparence que ces messieurs n'ont point été consultés, puisque M. et Mme Boutin en me recommandant beaucoup leur fils, qui est dans cet instant-ci malade chez moi, ne me soufflent pas le plus petit mot du mien par leurs lettres du 29 avril et cela m'est encore confirmé par leur fils même.

Pour ne pas perdre de temps dans un moment pressé d'expédition comme celui-ci, je vais vous dire mes intentions. Puisque, ma très chère voisine, vous avez eu la bonté d'adopter mon fils qui devenait par toutes ces prétentions hors de saison, et qui n'ont pas le sens commun, comme orphelin dans Paris, Madame Céré et moi vous remettons tous nos pouvoirs de père et de mère sur cet enfant en contestation, et les plus étendues possibles, soit pour son physique, soit pour son moral, et voulons que vous les conserviez n'importe où vous soyez. Par conséquent, vous prendrez donc pour nous représenter en cas d'absence, mon digne cousin Aubert s'il le veut bien, ou M. Legalles s'il séjourne à Paris, ou tout autre personne que vous jugerez à propos. Mon gendre Boutin a remporté 3.000 livres à son départ d'ici en février 1787. M. Jame, par le compte que j'ai reçu, en justifie presque l'emploi tout entier jusqu'en décembre 1787, je viens fort heureusement (car il me paraît qu'en 6 ou 7 mois, c'est aller un peu vite) d'envoyer à mon gendre Boutin et que M. Jame aura touché en son absence, je viens dis-je, en mars dernier, de lui envoyer autre somme de 3.000 livres pour la seconde année d'éducation de mon fils, vous aurez la complaisance, ma chère voisine, de régler ou faire régler de compte avec M. Jame, et vous continuerez de vous en servir s'il le veut et que vous le jugez convenable, mais désormais, je n'adresserai qu'à vous l'argent que je ferai passer en France, et que mon cousin pourra en votre absence, ou ma chère cousine Aubert, palper et distribuer pour les besoins de leur petit neveu de cette manière, j'espère que tous les inconvénients auront été prévus, puis qu'à défaut ou absence, vous avez encore mon ami Legalles, et que personne ne s'ingérera plus de troubler ce que vous avez la bonté de faire de concert pour le fils de votre ami, et de votre parent. J'envoie copie de ce que je vous en dis à mon cousin et à mon ami Legalles afin qu'ils soient instruits en même temps que vous des intentions de ma femme et de moi. Madame Céré en écrit aussi à M. Aubert sur le même ton, pour que ma lettre, ma chère voisine, puisse en cas de besoin, vous tenir lieu d'une procuration générale et absolue, à ce sujet, je la finirai sans vous entretenir d'autre chose.

Je suis etc.

Pour copie, signé Céré

-----  
**Le 19 avril 1789. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.**

Réponse le 16 décembre par Madame de la Roche. (Manuscrit Angers 612/160)

Je remets, mon cher Legalles, cette lettre à M. de Cossigny pour vous, et je souhaite bien qu'il vous la présente lui-même. A ce même Cossigny qui n'a pas le bonheur de vous plaire, ce dont il ne se doute sûrement pas, et que vous goûterez peut-être quand vous aurez fait connaissance ensemble. Laissez vos préventions à part, mon ami, étudiez cet homme extraordinaire par la somme d'esprit et de connaissances qu'il a. Passez-lui d'être véhément et très sèchement dans la conversation, et vous trouverez en lui un homme profondément instruit sur tout. Un cœur excellent, une générosité peu commune et d'une amitié à toute épreuve. Il a été ami chaud de M. Poivre, est le mien depuis grand nombre d'années, et celui de tous les miens. Ce sont de grands titres, mon cher Legalles pour vous faire voir et connaître M. Cossigny sous toute autre idée à l'avenir. D'ailleurs, mon ami, vous pourrez lui être utile dans bien des occasions une fois la connaissance faite. Et il ne m'en faut pas davantage pour être persuadé que vous lui accorderez votre amitié et vos conseils toutes les fois qu'il recourra à vous. Il va se fixer dans la capitale et je m'imagine que vous pourrez lui être d'une grande utilité d'autant plus qu'il l'a perdue de vue depuis 1774 ou 1775.

Il a rendu service à Balyon à son arrivée ici et il semble que Balyon ait cherché à l'oublier parfaitement. Priez-le de vous conter son histoire avec lui. Je n'ai pas encore vu ses fils. Pour lui, je crois qu'il fait toujours assez bien ses affaires malgré l'infidélité de quelques-uns de ses commis.

Nous ignorons ce qui a pu se passer en France depuis le 10 novembre et il n'y a ici ni piastres ni papier monnaie ni travail du ministre pour les colonies ici.

Le Vicomte d'Houdetot, mon gendre, est acquéreur de tous les biens de M. de Cossigny, celui-ci s'embarque demain avec ses deux enfants sur le vaisseau *Le Faune* et quoi qu'il parte un peu tard pour doubler le Cap de Bonne Espérance, il espère être en France vers les premiers jours d'août.

Ne me laissez donc pas, mon ami, si longtemps sans me donner de vos chères nouvelles et songez que je n'ai pas d'autre moyen de jouir de votre amitié. M. de Cossigny vous donnera de nos nouvelles amplement, ainsi je ne vous en écrirai pas davantage à cette fois. Adieu, mon vieux ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Céré

---

**Le 1<sup>er</sup> septembre 1789. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/163)

[...] On a encore ici aucune nouvelle de la frégate *la Vénus*, commandée par le même capitaine qui mène *la Méduse* à Pondichéry croyant venir à l'Isle de France. Cette frégate a reçu à Bourbon un coup de vent à la fin de décembre 1788 et depuis on n'en a pas entendu parler. On n'a pas de nouvelle de M. de La Pérouse, et M. Bouvin qui a un frère major de vaisseau dans cette expédition, en est fort inquiet, il se dispose à faire un voyage en France en passant par l'Amérique. Je crois M. de La Pérouse passé tout droit et rendu en France. [...]

---

**Le 19 novembre 1802. A Belle Eau, Isle de France, Céré à Galles à Paris.** (Ms 612/169)

Malgré, mon cher Legalles, que je n'eus jamais perdu l'espoir que quelque jour j'apprendrais par vous-même votre existence ; vous vous dépeindriez difficilement la joie, l'émotion que j'ai ressentie quand j'ai reconnu votre écriture et que j'ai vu le récit de toutes les peines, les pertes, les malheurs que vous avez éprouvés et que mille fois pensant à vous, je m'étais figuré être à peu près comme tout ce vous me mandez, ou comme vous me le dites.

Votre lettre m'est venue par la poste de notre île, elle est du 1<sup>er</sup> avril et elle m'est parvenue le 30 septembre suivant ou 6 mois après. [...] Votre dernière lettre est de 1790.

**Le 20 novembre**

Vous m'avez fait plaisir de me parler de Messieurs Desfontaines, Lamarck, Tessier, Rochon marié et je sais grand grès à ce premier de ce qu'il a fait pour m'obliger. Cossigny était venu ici par arrangements entre Forfait et Lescallier, à l'insu du Premier Consul pour être directeur du moulin à poudre avec un monde d'exécution pour le décret, la colonie entière s'y est opposée. Il s'était muni aussi d'un ordre d'être adjoint à la direction du jardin, et il n'a eu ni l'un ni l'autre, a essuyé bien des désagréments, il

est retourné en France où il n'a pas été bien reçu ; depuis il est devenu président de la société académique des sciences au Louvre, dont il m'a fait mettre sans que je lui demande, et je ne lui ai pas encore répondu, je suis trop occupé pour entretenir des correspondances semblables et autres que celles du ministre de la Marine à qui j'adresse toujours tous les ouvrages, toutes les découvertes que je puis faire et qui ont rapport aux arbres que je cultive comme ceux à épiceries, le fameux fruit à pain, et dont le ministre fait ensuite ce qu'il veut, j'écris seulement à M. Thouin, jardinier comme moi parce qu'il m'adresse nos confrères qui passent ici.

Sur ce point comme sur cent autres, De Lorme, fils de M. de Lorme, juge de paix de 4 cantons de Paris, qui m'a été recommandé par Madame Poivre comme parent de son mari et qui se trouve aussi être neveu de Sonnerat naturaliste<sup>3</sup> ; De Lorme qui part sur un vaisseau allant à Nantes, comme officier dessus, qui a navigué en France et dans nos mers sur les corsaires ; Delorme qui a été chez moi comme l'enfant de la maison, pourra vous dire tout ce qui me concerne et que vingt pages ne suffiraient pas pour contenir, et dont je ne vais que mettre un mot sur chaque article. [...] Vous êtes sans contredit, mon cher Legalles, le plus ancien ami qui me restiez dans le monde, notre amitié datant d'environ 51 à 52 ans, mais une petite circonstance que vous ne savez pas, c'est que vous vous trouvez habiter la ville où était votre second homme sans vous en douter.

Mounier était lieutenant de vaisseau de l'escadre de d'Aché et Lally, où je fus embarqué commandant un détachement de 60 hommes, il a servi dans les vaisseaux de guerre de la Compagnie des Indes, s'étant retiré du service, il avait acheté une charge, a été longtemps auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, son aîné était juge et un juge distingué de Nantes, où Mounier s'était marié ; depuis le moment de notre connaissance notre amitié a été la même. Depuis la révolution, je n'avais pas entendu plus parler de lui que de vous, lorsque dernièrement sa veuve, qui connaissait notre liaison intime, m'a écrit ; je viens de lui répondre. M. Lahaye est venu me voir deux fois ici et il est parti pour France, il n'y a pas bien longtemps ; je vous engage, mon ami, à aller faire connaissance avec Madame Mounier, elle ne se doute sûrement pas qu'elle ait à ses côtés un homme qui a tant de droits pour faire revivre l'ancienne et étroite amitié qui régnait entre son digne époux, homme plein d'esprit, d'honneur, de délicatesse et de connaissance et moi. Je serai bien charmé d'apprendre par la suite que par cette connaissance précieuse à faire pour vous, si vous restez dans la même ville, elle ait pu, à ma place, jeter quelques consolations dans votre âme pour tous les événements que vous avez éprouvés.

On a bien reproché en tout temps à Madame Poivre sa philanthropie, et je lui ai bien écrit des fois à ce sujet pour lui en faire voir le danger. Depuis la révolution notre correspondance a eu de longues interruptions et sa lettre la plus fraîche est datée de l'Amérique. On la croit de retour en France depuis peu de temps. [...]

Le sort de St Domingue nous a fait prendre ici les plus grandes précautions pour éviter un semblable, et nous avons réussi à nous sauver et je crois bien pour toujours. [...] D'ailleurs, nos esclaves trouvent aliments, logement, traitements, vêtements, plus heureux que la plupart des européens gens de peine, nous regardaient comme leurs pères, et nous, nous les regardons comme nos enfants. Depuis la révolution le nombre de libres est devenu tellement grand que nous avons été obligé de cesser d'en faire. [...]

## Le 27

Le jeune DeLorme, mon cher Legalles, étant venu me prévenir que ses moyens ne lui permettaient plus de partir pour France et surtout sa santé, un de mes neveux venu me voir hier au soir et m'ayant assuré que M. Espivent avait été dans l'île et qu'il y serait peut-être encore, sur les renseignements qu'il m'a donnés, j'ai écrit par un exprès à mon gendre Laurent Barbé, et à midi j'en reçois la réponse qui va suivre. [...]

---

<sup>3</sup> Sur Delorme cf. *Généalogie de Pierre Poivre et de Françoise Robin*, mais surtout *Hiver 85-86, derniers jours de Pierre Poivre, lettres de Victor Du Pont à son père*.

**[Fin de l'extrait du manuscrit 612 d'Angers]**

\* \* \*